

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

19 FÉVRIER 2025

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

COMMISSION PLÉNIÈRE DU MERCREDI 19 FÉVRIER 2025 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	3
2	Approbation de l'ordre du jour	3
3	Présentation du rapport d'activités du Délégué général aux droits de l'enfant pour l'année 2023-2024 (doc. 640 (2024-2025) n° 1)	3
3.1	Discussion.....	3

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

La séance est ouverte à 10h05.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: MM. Dodrimont et Segers, pour raisons de santé; Mme Tillieux, pour raisons personnelles; Mme Hanus, en congé de maternité; MM. De Wasseige et Collignon, retenus par d’autres devoirs.

Je salue la présence de Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse et des Maisons de justice.

J’excuse Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. Elle est retenue par d’autres devoirs et essaiera de nous rejoindre plus tard.

2 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 13 février 2025, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la commission plénière de ce mercredi 19 février 2025.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

3 Présentation du rapport d’activités du Délégué général aux droits de l’enfant pour l’année 2023-2024 (doc. 640 (2024-2025) n° 1)**3.1 Discussion**

M. le président. – L’ordre du jour appelle la discussion du rapport d’activités du Délégué général aux droits de l’enfant pour l’année 2023-2024.

Chers collègues, je voudrais tout d’abord attirer votre attention sur les œuvres collectives qui ont été affichées sur les murs de notre hémicycle. Elles ont été réalisées par des élèves d’écoles inclusives que nous avons reçues ici même voici quelques semaines. Il nous a semblé important de les mettre en valeur. L’une de ces œuvres comporte les phrases suivantes: «Dans notre école inclusive, on n’accepte pas les moqueries. On ne juge pas un enfant pour sa différence.» C’est un message qui peut être mis en exergue lors de la présente séance, d’autant que

votre rapport, Monsieur Laqdim, s'intitule «*Droits de l'enfant: tous incasables?*». C'est une réflexion qui fait écho à la volonté d'inclusion qui caractérise ces établissements scolaires.

Je m'en voudrais de ne pas saluer votre équipe: Mme Caroline De Vos, M. Pierre Targnion, Mme Marie Noël, Mme Christine Roisin, M. Stephan Durviaux, Mme Fouzia Elmarabet, Mme Nathalie Van Cauwenberghe, Mme Sophie Croonen, M. Mohamed Salif et Mme Nancy Beublet. Leur rôle est important à vos côtés.

La parole est à M. Solaÿman Laqdim pour la présentation de son rapport.

M. Solaÿman Laqdim. – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour votre présence. Je remercie également mon équipe. Nous allons discuter d'une question fondamentale: les droits de l'enfant.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui a été écrit voici plusieurs mois. Mon équipe a mis beaucoup d'énergie pour traduire au mieux toutes les données que nous avons récoltées auprès du milieu associatif ou encore des collectifs de bénévoles, autant d'acteurs que je remercie également.

Nous avons dressé des constats qui sont parfois amers et durs. Nous avons tiré énormément de leçons. Nous avons également eu des expériences innovantes et probantes qui vont dans la bonne direction. Nous avons essayé de traduire les choses de la meilleure manière possible. Notre but est aussi de rendre ces données accessibles à tous les publics que nous souhaitons toucher. C'est pourquoi notre communication est inclusive et adaptée aux enfants.

Comme c'est la première fois que je m'adresse à cette respectable Assemblée dans sa nouvelle mouture, je vous propose de visionner une vidéo qui explique le rôle du DGDE.

«Le Délégué général aux droits de l'enfant, c'est Solaÿman Laqdim. Son travail, c'est protéger les enfants jusqu'à 18 ans en Wallonie et à Bruxelles. Il parle avec tout le monde: les petits, les grands, les familles, les professionnels et ceux qui décident en politique pour améliorer la vie des enfants.

Avec son équipe, il remplit plusieurs missions. Le Délégué général explique ce que sont les droits de l'enfant. Il donne des conférences, il publie des livres, des magazines et des vidéos pour amplifier la voix des enfants. Il est très présent sur les écrans, dans les journaux et même en vrai, près de chez vous. Il vérifie que toutes les lois respectent les enfants et les protègent bien à la maison, à l'école... en réalité, partout et tout le temps. Quand les droits d'un enfant sont en danger, le Délégué général est là pour entendre les problèmes et essayer de trouver des solutions. Il étudie les informations qu'on lui apporte et peut proposer au gouvernement et au Parlement de changer les lois dans le meilleur intérêt des enfants.

Tout le monde peut le contacter par téléphone, par e-mail et sur les réseaux sociaux, même les plus jeunes.

Pour faire tout ça, il se base sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, un beau texte dont on te parle dans une autre vidéo.»

Je tiens à rappeler certaines choses importantes au niveau de notre institution. Tout d'abord, la question de la participation est fondamentale, nous y croyons beaucoup. La participation des publics et des enfants apporte en effet une valeur ajoutée, car ils font partie de la solution. Ils sont ancrés dans le principe de réalité et nous donnent dès lors encore plus de légitimité pour défendre les droits de l'enfant et faire bouger les lignes dans la bonne direction.

Vous n'êtes pas sans connaître mon attachement pour la cohérence. Cela fait maintenant deux ans que j'occupe cette fonction et il faut que notre institution aussi soit pleinement cohérente sur ces aspects-là. On a toujours défendu l'importance de la participation, mon prédécesseur l'a fait avant moi et cela a toujours été l'une des lignes de force de notre institution. Nous avons toutefois voulu faire un pas de plus en créant un organe consultatif composé de jeunes, afin d'organiser la participation active de ces jeunes auprès de l'institution. Nous visons le public des jeunes de douze à seize ans, car, s'ils s'expriment déjà sur notre chaîne YouTube, certains d'entre eux souhaitaient continuer à participer de manière beaucoup plus active aux réflexions de notre institution. Nous avons donc décidé de nous adresser à ce public spécifique.

Deux contraintes s'imposent à nous. La première, c'est d'avoir une diversité entre profils urbains et les profils ruraux. Il nous semblait effectivement très important que ces deux pôles soient représentés. La seconde, c'était d'avoir des profils diversifiés, des jeunes « lambda » – même si chaque jeune est unique et incomparable –, mais aussi des jeunes considérés comme étant plus vulnérables ou ayant moins l'habitude de s'exprimer. Nous serons donc très attentifs à la diversité des profils, nous aurons probablement des mineurs non accompagnés, des jeunes qui ont eu un parcours en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) ou encore des jeunes en situation de handicap. L'idée est d'avoir un panel très représentatif, qui nous amène à nous questionner et qui nous accompagne dans nos projets et nos décisions et dans l'élaboration de notre rapport annuel.

La deuxième chose sur laquelle je tiens à insister est l'inclusion. On questionne les pratiques de tout le monde, en insistant sur la nécessité d'être inclusif. J'ai estimé que notre institution se devait d'être davantage inclusive, raison pour laquelle nous avons essayé d'améliorer notre action en la matière. Nous avons donc réalisé une traduction dite Facile à lire et à comprendre (FALC) de notre rapport annuel, ce document ne fait que quinze pages. Le FALC est une grammaire qui permet d'atteindre des publics qui ont plus de mal à comprendre certains contenus.

Je remercie deux membres de mon équipe, Christine et Pierre, qui se sont formés pendant plusieurs jours pour écrire et rédiger. À chaque fois, nous faisons valider les documents pour nous assurer de leur accessibilité.

Nous avons également traduit certains contenus en langue des signes, qui sont chaque fois sous-titrés. Par ailleurs, nous avons veillé à inclure une personne en situation de handicap dans l'équipe, et ce, à la suite d'un appel à projets du ministère, pour lequel nous avons manifesté notre intérêt. Puisque nous questionnons les pratiques de tout le monde, il était logique que nous fassions de même pour les nôtres: nous avons mené une restructuration de notre *modus operandi*, afin d'être les plus efficaces possible dans nos missions.

Concernant la transition digitale complète, nous avons voulu moderniser notre institution sur les supports numériques. Nous sommes donc présents sur tous les réseaux sociaux, à l'exception de *X* (anciennement *Twitter*). En effet, nous avons quitté ce réseau social à la suite du salut nazi de son propriétaire, Elon Musk. Nous sommes désormais présents sur *Bluesky*, où l'on retrouve de nombreux anciens utilisateurs de *X*.

Nous disposons d'un tout nouveau site internet, dont je suis ravi. Notre ancien site manquait de modernité et n'était pas assez accessible et ergonomique, nous avons donc tout mis en œuvre pour avoir un site qui complète bien notre présence sur les réseaux sociaux. Il fonctionne plutôt bien, certaines de nos publications ont atteint plus d'un million de vue. Cette visibilité en ligne est précieuse, en particulier à l'égard des enfants, car si nous voulons leur parler, nous devons être présents sur leur terrain de prédilection: les réseaux sociaux auxquels ils accèdent avec leur smartphone. Pour ceux qui ne seraient pas encore abonnés à notre compte, abonnez-vous!

Pourquoi avons-nous titré notre rapport « Tous incasables ? ». Le terme « incasable », que je dénonce, a été utilisé pour désigner une centaine d'enfants très vulnérables, qui pouvaient relever de plusieurs secteurs de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, notre réalité constitutionnelle et le morcellement de nos institutions font qu'un jeune qui relève de l'aide à la jeunesse, mais qui a aussi des problèmes psychiatriques ou qui présente un handicap, peut dépendre de trois compétences différentes. Dans un contexte de pénurie, les différentes institutions ont un réflexe protectionniste et se renvoient la prise en charge de ces enfants, qui se retrouvent souvent sans aide. De plus, quand la prise en charge est effective – car certaines institutions, notamment dans le secteur d'aide à la jeunesse, jouent néanmoins le jeu de la solidarité – on se rend compte que face au manque de pluridisciplinarité ou de normes solides d'encadrement, il est très compliqué d'assurer un suivi adéquat de ces enfants. Pour illustrer l'épuisement des équipes confrontées à ce type de profil, la semaine passée, nous avons suivi le dossier d'une jeune fille qui a intégré dix-huit institutions en douze mois. Le problème pour ces enfants est donc que, soit aucun travail n'est

effectué avec eux, ils restent alors en famille et la situation est ingérable, soit ils se retrouvent à la rue, soit une partie de ces enfants est malheureusement placée en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) pour des raisons que je qualifierais de médicales. Bien entendu, il faut un fait infractionnel pour justifier le placement de ces enfants en IPPJ, mais on va utiliser ce fait infractionnel pour trouver une solution pour ces enfants complètement abîmés. On estime qu'ils représentent 5 % du public des IPPJ.

Avec ce titre, nous avons d'abord voulu dénoncer la condescendance et le mépris contenus dans le terme « incasable ». Nous avons décidé de nous interroger sur la notion de case, d'où les illustrations choisies: les cases de notre système sont-elles les bonnes cases ? Je ne le crois pas. Nous pouvons apporter des réponses plus complètes et plus fortes pour prendre en charge ces enfants grandement abîmés. D'autre part, ne sommes-nous pas tous incasables ? Cette singularité est peut-être une force et une richesse à valoriser. Nous avons donc voulu un rapport inclusif et adapté aux enfants.

Je pars du principe que vous avez déjà parcouru le document. L'important est que nous puissions avoir des échanges sur les différents enjeux. Nous avons abordé de nombreux thèmes importants pour les droits de l'enfant, que je ne souhaite pas hiérarchiser. J'en évoquerai néanmoins quelques-uns qui sont des points d'attention.

Je commencerai tout d'abord par l'aide à la jeunesse et la protection de la jeunesse, mon secteur de cœur, puisque j'y ai travaillé plus de vingt ans. Ce secteur, qui s'occupe des publics les plus vulnérables et fragilisés de notre société, est en grande souffrance. Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les efforts consentis dans ce domaine. Vous avez préservé les budgets de l'aide à la jeunesse et permis un refinancement de 9 millions d'euros. Certes, celui-ci est insuffisant pour faire face à tous les problèmes.

Quelque 5.000 jeunes sont en attente d'une prise en charge, d'un accompagnement ou d'un placement en famille d'accueil, et les délais d'attente et de prise en charge sont de plus en plus longs. Je cite ce chiffre avec prudence, car il est probablement surestimé du fait que les autorités mandantes font souvent plusieurs demandes pour le même jeune. C'est néanmoins le chiffre communiqué par l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ). Par conséquent, une vraie réforme est indispensable.

Je tiens à souligner un autre aspect très important: la crainte d'un virage sanctionnel de la justice par rapport aux jeunes en conflit avec la loi. Il y a des lignes rouges à ne pas franchir, et j'espère que nous aurons l'occasion de discuter du dessaisissement et de la réponse que nous souhaitons apporter. L'objectif est d'éviter toute récidive et faire en sorte que ces jeunes soient pleinement intégrés, ou du moins insérés, dans notre société.

J'en viens à la question de la santé mentale. On constate une dégradation du bien-être psychologique des enfants; tous les indicateurs sont au rouge. Hier, sur Bel RTL j'ai volontairement utilisé le terme «épidémie de santé mentale», en raison de la hausse de la consommation des antidépresseurs chez les 12-18 ans, des angoisses, des décompensations, du stress et de l'automutilation, mais également des tentatives de suicide. J'ai visité plusieurs hôpitaux où les services d'urgence notent une augmentation du nombre de tentatives de suicide chez ces jeunes.

Je rappelle que la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) indique que chaque enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible. Si ma compétence concerne les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans, les problématiques de santé mentale vont bien au-delà. Notre société ne va pas bien. J'ai une pensée pour les enfants qui vivent avec des parents en grande souffrance psychique. Ces enfants doivent souvent prendre soin de leurs parents. Ils sont fort stigmatisés et subissent des discriminations qui peuvent conduire au décrochage scolaire. D'une vigilance extrême, ils adoptent parfois des postures agressives.

Ces enfants-là n'ont pas un problème de santé mentale, mais ils sont aussi victimes du mal-être présent dans notre société.

Quand j'ai remis mon rapport, le 20 novembre dernier, à monsieur le président, nous avons beaucoup parlé d'un enjeu fondamental: l'inclusion des enfants en situation de handicap. Discriminés et stigmatisés, ils m'expliquent à quel point il est difficile de devoir constamment s'adapter à la société. C'est la société qui devrait s'adapter à la situation de ces enfants qui sont des citoyens à part entière. Il est dès lors essentiel que nous adoptions des mesures les plus inclusives possibles, chaque fois que nous le pouvons.

Je suis bien conscient que l'inclusion de certains publics peut être très compliquée, mais nous pouvons vraiment faire mieux et traiter des thématiques, comme l'accompagnement des parents, le diagnostic et le transport scolaire des enfants en situation de handicap. Aujourd'hui, certains jeunes ont le sentiment de ne pas faire partie de la société, de vivre à la marge. Nous devons donc mettre toute notre énergie pour éviter une forme de ségrégation, même si le terme est un peu fort.

Il est question dans l'actualité, notamment à Bruxelles, de la situation des «mineurs non accompagnés». J'enlève volontairement le mot «étranger» de mineur étranger non accompagné (MENA). Ce groupe est particulièrement à risque et vulnérable à tous égards: ce sont encore des enfants, qui ne parlent pas la langue, qui maîtrisent mal les aspects culturels de notre société, et qui sont seuls sur notre territoire. Aujourd'hui, nous observons deux groupes de MENA: les mineurs pris en charge par le système et les mineurs en errance.

Les premiers se rendent à l'Office des étrangers, un tuteur leur est désigné, et ils sont pris en charge. Cette prise en charge vaut ce qu'elle vaut. Les besoins

primaires de ces jeunes devraient être satisfaits, même si j'ai pas mal de réserves à ce sujet. Je suis d'ailleurs très inquiet de l'accord intervenu au niveau fédéral sur la question migratoire, qui aura des conséquences dramatiques sur le terrain. Ils sont quelque 3 500 mineurs dans ce cas, sachant que ce nombre évolue en fonction des phénomènes migratoires qui fluctuent de semaine en semaine.

Les mineurs en errance, quant à eux, sont également 3 500, mais personne ne s'en occupe. Certains sont victimes de la traite des êtres humains, en particulier les jeunes filles, mais aussi les garçons, qui se prostituent ou subissent des violences sexuelles graves.

Le réseau Eurochild dispose de statistiques concernant ce public: plus de 30 % de ces enfants ont subi des violences sexuelles. Ce pourcentage est probablement sous-estimé, car il repose sur ce que les enfants ont accepté de raconter. Par ailleurs, plus de 90 % d'entre eux ont été victimes d'enfermement dans des conditions extrêmement pénibles, voire torturés. Ils sont exploités soit sexuellement, soit dans la sphère du travail. La semaine dernière, nous en avons rencontré plusieurs. L'un d'eux nous a expliqué avoir travaillé trois jours à temps plein, au marché de la gare du Midi, pour 15 euros. Ces jeunes travaillent dans des restaurants où ils ne sont pas payés et ne peuvent porter plainte, puisqu'aucune procédure n'est prévue pour les clandestins. Certains sont aussi exploités par des réseaux criminels. Leur situation est dramatique. N'oublions pas que ce sont des enfants! Ce n'est pas une question administrative, c'est une question d'humanité avant tout!

Si cette problématique relève essentiellement de la compétence du gouvernement fédéral, le secteur de l'aide à la jeunesse dispose d'un plan pour l'accueil de ces enfants, à titre humanitaire. De même, les dispositifs d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants et assimilés (DASPA) dans l'enseignement ont des répercussions sur les Communautés et les Régions.

Pour ce qui concerne l'enseignement, nous devons aborder de nombreux aspects dont nous parlerons lors de la séance des questions-réponses: les inégalités sociales, la gratuité, les rythmes scolaires, le harcèlement, le décrochage scolaire, le redoublement, ainsi que le secteur de l'accueil temps libre (ATL), un autre milieu de vie qui a un lien très fort avec l'enseignement.

Ensuite, nous avons des objectifs sur le plan institutionnel. J'espère que nous les atteindrons avant la fin de mon mandat. Une première ambition est d'élargir les compétences du DGDE à la sphère régionale, soit la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF) – et non la Région de Bruxelles-Capitale. La deuxième est de faire du DGDE un organe collatéral du Parlement, qui dépende donc directement de ce dernier. Sur le plan de l'indépendance, c'est fondamental. J'ai déjà eu plusieurs contacts à ce sujet avec la ministre-présidente Degryse et la ministre Lescrenier et les premiers échanges sont assez positifs.

Nous mettrons tout en œuvre pour y parvenir. J'espère avoir votre soutien dans cette belle aventure.

Pour terminer, je vais me référer à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Le Comité international des droits de l'enfant est un organe des Nations unies qui vérifie l'état d'avancement des droits dans chaque pays et formule des recommandations. Nous sommes très attentifs à ces dernières et, plus généralement, au texte de la CIDE. Celle-ci vient de fêter ses 35 ans et son contenu demeure très progressiste. La CIDE est le texte qui a réuni le plus de signatures au monde; 196 pays l'ont ratifiée. Seuls les États-Unis ont refusé de le faire. C'est un exploit qui ne serait peut-être plus possible aujourd'hui. En effet, je ne suis pas certain que tous les pays seraient d'accord de se mettre autour de la table et de signer un texte qui jette des bases minimales concernant les droits des enfants. Le contenu de la CIDE transcende les économies et les questions culturelles et religieuses.

Cela dit, bien que je fasse référence à ce texte régulièrement, je constate que son contenu demeure parfois méconnu. Je vous propose donc de visionner une petite séquence à son sujet.

«Quand on cherche le sens d'un mot, on regarde dans le dictionnaire. Et quand on veut connaître les droits de l'enfant, on regarde dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ce texte des Nations unies définit les droits que tous les pays et toutes les régions doivent garantir aux enfants. Tout le monde l'a adoptée, sauf les États-Unis d'Amérique.

La Convention se base sur quatre principes. Un: il ne faut pas discriminer les enfants et les traiter différemment. Deux: leur intérêt est supérieur. On doit toujours penser aux conséquences de nos actions sur eux. Trois: les enfants ont le droit de survivre et de se développer. Quatre: les adultes doivent leur permettre de participer et tenir compte de leur opinion.

Dans cette Convention, on trouve la liste de tous les droits des enfants jusqu'à 18 ans. Par exemple, avoir un nom, une nationalité ou une famille. Ce sont des droits. Comme d'être protégé et de pouvoir exprimer son avis. Un enfant a droit à l'éducation, aux loisirs, à la santé et à une justice adaptée à son niveau. Un enfant a aussi le droit de ne pas faire et de ne pas subir la guerre ou encore de ne pas devoir travailler pour vivre. Il y a bien sûr des droits spéciaux pour les enfants en situation de handicap, placés ou adoptés. Il en existe beaucoup d'autres et ils doivent tous être respectés. En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est le Délégué général aux droits de l'enfant qui veille à sa bonne application. On t'explique qui il est dans une autre vidéo.»

Je vous remercie pour votre attention. Je suis à votre disposition pour entendre vos questions et remarques éventuelles.

M. le président. – Je vous remercie, Monsieur Laqdim. Je ne doute pas que votre propos introductif et le contenu de votre rapport susciteront de nombreuses questions, remarques et observations. Je propose que nous fassions le tour des différents groupes politiques. J’imagine que la ministre Lescrenier souhaitera elle aussi intervenir.

La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Monsieur le Délégué général, nous avons déjà eu l’occasion de nous rencontrer au Parlement fédéral et je suis heureuse de vous retrouver ici. Vous avez toute notre adhésion pour la défense des droits de l’enfant.

D’après vous, quelle est la meilleure manière d’assurer le suivi des enfants victimes de bandes organisées et de narcotrafiquants? Comment agir le plus efficacement possible face à ce public mineur pour régler cette problématique très grave?

M. le président. – La parole est à Mme Azghoud

Mme Loubna Azghoud (MR). – Monsieur le Délégué général, merci pour votre exposé et votre travail essentiel pour notre société. Vous préparez les prochaines générations.

En substance, je poserai la même question que ma collègue. Étant issue d’un quartier bruxellois, je suis encore davantage préoccupée par ce sujet. J’ai du mal à comprendre qu’aujourd’hui nos jeunes soient embrigadés dans des réseaux de narcotrafiquants. Dans votre interview récente sur RTL info, vous disiez que les enfants impliqués étaient de plus en plus jeunes, certains ayant entre 9 et 12 ans. C’est choquant. En plus des mesures sécuritaires, le nouveau gouvernement fédéral issu de la coalition Arizona a décidé de prendre des mesures en termes d’égalité des chances, mais aussi de droits et de protection de l’enfance, lesquelles concernent ces quartiers qui méritent toute notre attention. Par ailleurs, on dit souvent que 25 % des enfants vivent sous le seuil de pauvreté en Wallonie. À Bruxelles, ce taux atteint 40 %. Avez-vous d’autres estimations plus précises et récentes à cet égard ou ces chiffres sont-ils toujours d’actualité? Comment les obtenez-vous?

M. le président. – La parole est à Monsieur Laqdim.

M. Solayman Laqdim. – Il existe effectivement un problème de sécurité publique à Bruxelles, mais aussi dans d’autres villes. Les MENA sont particulièrement vulnérables. J’ai évoqué dans mon exposé un public jeune, qui ne comprend pas que des enfants de 9 à 12 ans. En réalité, nous sommes face à deux tendances. Premièrement, nous constatons effectivement un rajeunissement des mineurs, avec une explosion des moins de douze ans. Deuxièmement, nous constatons la présence d’un nombre grandissant de jeunes filles sur le territoire. Pour vous donner un ordre de grandeur, il y a quinze ans, nous avions une proportion de 95 % de

garçons pour 5 % de filles. Aujourd'hui, nous enregistrons un taux de 22 % de jeunes filles, seules, et malheureusement encore plus vulnérables que le groupe qualifié de plus vulnérable.

J'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup de ces enfants. Leur vulnérabilité est extrême: ils dorment dans les gares ou dans la rue et subissent des violences sexuelles. L'un d'entre eux m'a confié ne plus avoir mangé depuis trois jours et m'a demandé si j'avais déjà été privé de nourriture pendant aussi longtemps. Il m'a avoué voler des « braves gens » toute la journée. Il le regrettait, disant que sa mère ne l'avait pas éduqué comme un voleur. Il disait ne pas avoir d'autre choix que de voler pour survivre. Ces jeunes connaissent aussi un gros problème d'assuétude. À la question de savoir pourquoi ils consomment, ils répondent qu'ils veulent oublier la faim et leur condition de vie.

Ils sont donc exploités soit dans la sphère du travail soit sexuellement. Désolé de parler crûment: les personnes qui accompagnent ces publics me disent que ces jeunes vont très régulièrement chez le médecin pour recoudre des parties intimes. Ce public subit donc des violences inouïes, déjà avant d'arriver en Belgique. La nature a horreur du vide. Comme leurs besoins primaires ne sont pas satisfaits, ces jeunes deviennent la proie de réseaux criminels, particulièrement de narcotrafiquants, qui les abordent et leur imposent d'écouler de la drogue en échange de nourriture ou d'un squat.

Ces enfants sont des victimes, utilisés par des réseaux criminels pour écouler de la drogue. Des jeunes des quartiers sont aussi impliqués dans ces trafics. Or ces jeunes coûtent beaucoup plus cher que les MENA: il faut les rémunérer. Le jour où l'un d'eux se fait tuer s'ensuivent des règlements de compte entre bandes rivales, tandis qu'avec les MENA, les narcotrafiquants ne s'encombrent pas de ces considérations. Malheureusement, les MENA n'ont pas de valeur; ils ont été totalement déshumanisés. Et ce réservoir ne fait que grandir.

Si nous voulons résoudre cette question sécuritaire, qui va bien au-delà des MENA, si nous voulons aider ces enfants, nous devons d'abord couvrir leurs besoins primaires. Les logiques de *housing first* fonctionnent très bien: si un logement leur est donné, si une équipe pluridisciplinaire compétente accompagne ces jeunes dans les différentes problématiques qu'ils vivent, si ces enfants ont un minimum de statut et de droits, un certain nombre de difficultés sont déjà résolues. Mais rien n'est fait, ces trafics deviennent un problème de sécurité publique qui va coûter dix fois plus cher que la prise en charge sociale bienveillante qu'il faut offrir à ces jeunes.

C'est pour cette raison qu'en interview, hier, j'ai précisé qu'il ne s'agissait pas d'un combat de gauche ou de droite: c'est un combat pour la dignité humaine. Avant tout, ce sont des enfants. Je reviens d'un voyage où j'ai eu l'occasion de discuter avec mon homologue français. En France, on ne parle pas de MENA, mais d'enfants qui dépendent donc directement du système de protection

de l'enfance et non du secteur de l'asile et de la migration. Il faut répondre à cette situation par des actions sociales fortes: un statut, un logement et essayer de renforcer au maximum le potentiel de ces enfants.

Qu'est-ce que la notion de seuil de pauvreté, souvent utilisée? Elle se base sur le salaire médian en Belgique. On considère que les personnes ayant des revenus en dessous des trois premiers déciles vivent sous le seuil de pauvreté. Cela permet d'établir des comparaisons, les niveaux de vie différant dans chaque pays. Cette notion économique peut être remise en question; il n'est pas nécessaire de rester dans une pure rationalité économique. Il existe d'autres manières de mesurer la pauvreté, notamment par des indicateurs de privation matérielle, utilisés parfois par l'UNICEF, par exemple, ou, dernièrement dans une étude de la Fondation Roi Baudouin (FRB). Ces indicateurs montrent également que la situation n'est pas très bonne.

La lutte contre la précarité et la pauvreté doit donc véritablement être notre priorité à toutes et à tous, cette variable fait le plus de tort à l'effectivité des droits de l'enfant en Belgique. Nous pouvons être fiers: nos législations sont assez progressistes et souvent montrées en exemple à l'étranger, mais il y a un décalage fou entre les ambitions de nos textes et les moyens qui y sont consacrés. Et souvent, ce sont les plus vulnérables, les plus pauvres qui en profitent le moins. Les chiffres de la pauvreté baissent-ils? Ils diminuent très légèrement, mais ils restent relativement stables.

Je tiens à rappeler qu'au niveau européen, la Belgique a pris des engagements, notamment pour combattre la précarité et la pauvreté infantile. Nous demandons d'aller au bout de ces engagements.

M. le président. – Je présume que sur ces deux premiers thèmes – narcotrafic et seuil de pauvreté –, d'autres groupes souhaiteraient également intervenir. Pour la suite de nos échanges, je propose donc que les autres groupes s'expriment. Vous pourrez ainsi, Monsieur le Délégué général aux droits de l'enfant, répondre à votre guise et globalement. Cela évitera toute frustration chez les uns ou les autres.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur Laqdim, votre exposé à la fois concis et intéressant m'inspire plusieurs questions au sujet de l'aide à la jeunesse. Vous avez rendu un avis relatif aux services d'actions restauratrices et éducatives (SARE), qui peuvent se substituer à l'enfermement en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). Votre rapport dresse-t-il également un profil type des jeunes placés en IPPJ? Par ailleurs, durant la législature précédente, mes collègues et moi-même avons visité la plupart des IPPJ et y avons systématiquement fait les mêmes constats. Quelle a été l'évolution du nombre de places au sein des IPPJ au cours de la dernière décennie? Que pensez-vous des SARE? Sont-ils

sous-utilisés? Peuvent-ils apporter certaines solutions au manque de places en IPPJ?

Vous avez aussi émis un avis sur les dérives sécuritaires dont les différents gouvernements se seraient rendus coupables. Cela visait initialement le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont les décisions ont ensuite été renforcées par celles du nouveau gouvernement fédéral. Quelles sont vos principales craintes à cet égard? Vous avez également indiqué que les services d'aide à la jeunesse (SAJ) pourraient être touchés par les mesures relatives aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA) que contient l'accord conclu au niveau fédéral. Vous avez d'ailleurs transformé cet acronyme en «MNA», les jeunes dans de telles situations n'étant effectivement pas tous étrangers. Pourriez-vous développer votre propos?

M. le président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur Laqdim, je souhaite aborder avec vous la santé mentale des jeunes en Belgique. Les indicateurs à ce sujet sont alarmants. La consommation d'antidépresseurs chez les jeunes de 12 à 18 ans connaît une hausse préoccupante, tandis que les cas d'anxiété, de stress et les tentatives de suicide se multiplient. Hier, dans la presse, vous avez affirmé que nous n'étions pas loin d'une épidémie de santé mentale chez les jeunes. Nous avons besoin d'un tel électrochoc dans notre Parlement, car de nombreuses actions sont à mener.

Parmi les causes de la mauvaise santé mentale des jeunes, on retrouve les séquelles de la pandémie de Covid-19, les tensions géopolitiques, le changement climatique ou encore les violences subies. En outre, l'augmentation de la consommation de drogues et la dépendance aux écrans sont des conséquences du mal-être croissant.

Dans ce contexte, j'ai plusieurs questions qui permettront de nourrir notre travail parlementaire. Quelles mesures concrètes le gouvernement devrait-il prendre le plus rapidement possible pour lutter contre la dégradation de la santé mentale des jeunes? Alors que le manque de ressources dans ce domaine est régulièrement dénoncé, devrions-nous renforcer l'accès aux soins psychologiques et psychiatriques pour les jeunes, comme pendant la crise sanitaire? Comment, à notre niveau de pouvoir, prévenir la surconsommation d'antidépresseurs chez les mineurs et promouvoir les autres solutions thérapeutiques?

Quels efforts devrions-nous fournir pour sensibiliser les jeunes, leurs familles et les établissements scolaires aux risques liés à la santé mentale? Comment mieux communiquer sur les solutions d'accompagnement disponibles? En faisons-nous assez à ce sujet?

Quelles actions de prévention et de régulation convient-il de mener pour lutter contre les conséquences négatives des écrans et des réseaux sociaux, dénoncées par plusieurs professionnels, sur le bien-être des jeunes? Lundi, en commission de

l'Éducation, nous avons discuté d'un projet de décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des téléphones à l'école. Avez-vous participé à la réflexion sur ce projet de décret? Sinon, comment améliorer la situation?

Quel regard portez-vous sur l'abaissement à 15 ans de l'âge minimal pour travailler comme étudiant et du nouveau plafond de 650 heures par an pour le travail des jeunes? Quel effet cela pourrait-il avoir sur leur engagement citoyen, sur les mouvements de jeunesse et sur leur santé mentale?

M. le président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur Laqdim, votre présentation constitue toujours un apport important pour notre travail parlementaire. Je souhaiterais évoquer avec vous des matières relatives à l'éducation, notamment la question du redoublement. En effet, le redoublement, encore fortement présent en Fédération Wallonie-Bruxelles, accroît largement le risque de décrochage scolaire. Dans votre rapport, vous avez rappelé que l'absentéisme et le décrochage scolaire touchent particulièrement des élèves issus de milieux précarisés concernés par de multiples facteurs allant des difficultés familiales au mal-être à l'école, en passant par un manque d'accompagnement. Quels leviers prioritaires recommandez-vous d'actionner pour lutter efficacement contre l'absentéisme et le décrochage scolaire?

Votre rapport met aussi en évidence les coûts cachés dans l'enseignement obligatoire, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler à plusieurs reprises. Ces coûts restent un obstacle majeur en termes d'égalité des chances. Malgré des avancées enregistrées pour tendre vers la gratuité dans l'enseignement fondamental, les frais liés aux repas, aux transports, aux sorties scolaires ou encore aux fournitures restent à la charge des familles et accentuent les inégalités.

Vous pointez également le manque d'harmonisation entre les établissements de l'enseignement et la difficulté pour certaines familles d'accéder aux aides existantes. Quelles mesures structurelles peut-on proposer pour garantir une gratuité effective et uniforme dans l'enseignement, notamment au niveau secondaire, et éviter que des choix budgétaires ne conditionnent l'accès à une scolarité complète et épanouissante?

M. le président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Monsieur Laqdim, vous occupez la fonction de délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) depuis déjà deux ans, le mandat en comptant six. Le temps qui vous reste va donc défiler très vite, comme la plupart des parlementaires ici présents pourront vous le confirmer.

En ce qui concerne votre rapport d'activités pour l'année 2023-2024, vous avez déjà mis en avant, notamment lors d'entretiens accordés à l'un ou l'autre média, la problématique des enfants errants qui sont soumis à d'énormes difficultés. À

titre personnel, je dois dire que les faits que je vous ai entendu évoquer sur les ondes de la RTBF font froid dans le dos. En votre qualité de DGDE, vous avez exprimé le sentiment, à propos de la précarité infantile, que la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait des progrès depuis la mise en œuvre du Plan d'action national consacré aux enfants, qui découle lui-même de la Garantie européenne pour l'enfance. Pouvez-vous confirmer que des améliorations ont bien eu lieu ou, au contraire, que nous sommes toujours dans une situation qui s'aggrave de jour en jour? Dans le second cas, que pouvons-nous faire? Comment pouvons-nous agir, à notre niveau et en sachant que le Plan d'action national fait l'objet d'une collaboration entre différents niveaux de pouvoir?

Je m'interroge également sur les milieux d'accueil. Nous évoquons régulièrement le manque de places dont souffre ce secteur dans le cadre de la commission de l'Enfance. Beaucoup de familles monoparentales peinent à trouver une place pour leur enfant, d'autant plus qu'elles ne disposent pas nécessairement des revenus qui permettraient aux milieux d'accueil d'équilibrer leur budget. Actuellement, nous nous interrogeons sur la possibilité d'accorder une priorité à certains types de familles. Cette approche équilibrerait le budget des crèches et ouvrirait la possibilité de recourir à des mécanismes de déduction fiscale des frais de garde, entre autres. Quel est votre point de vue à ce propos? Il serait injuste que seuls les parents actifs puissent bénéficier d'une place en crèche alors qu'un parent en solo sans emploi pourrait très bien en avoir besoin pour se consacrer à la recherche d'un emploi ou à la poursuite d'une formation.

Enfin, je voudrais connaître votre point de vue à propos de l'accueil temps libre (ATL). Celui-ci est important pour l'encadrement de nos enfants, car il leur ouvre l'esprit en les plaçant dans un cadre de collectivité. Or, ce secteur est en cours de réforme depuis la législature précédente. Quels sont les éléments qui vous semblent indispensables à cette réforme?

M. le président. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – J'aimerais revenir sur «*William ou le sens de la peine*», un livre dans lequel un jeune homme est confronté à des souffrances profondes qui sont le résultat d'événements douloureux de son passé. Il se lance dans une quête intérieure pour comprendre sa douleur et lui donner un sens.

Ce livre poignant invite à la réflexion sur la manière dont nous vivons nos propres douleurs et dont nous pouvons y faire face. Bon nombre d'enfants sont dans le même cas de figure que William, au niveau tant émotionnel que familial ou social.

Monsieur le Délégué général, dans quelle mesure pourriez-vous vous inspirer des thèmes du soutien émotionnel et de la réhabilitation abordés dans ce livre pour mener à bien votre travail?

M. le président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Président, je m’exprimerai ici au nom de mon groupe.

Monsieur le Délégué général, j’ai assisté à la présentation de votre rapport devant des enfants et j’ai été ravie de constater l’inclusion de ce public. Ici, vous nous avez évidemment fait une présentation plus détaillée. J’ai beaucoup apprécié la vidéo diffusée au début de votre présentation, qui vous présente un peu comme un superhéros. C’est ainsi que mon groupe vous considère.

Nous rejoignons votre point de vue sur le terme «incasable», qui nous semble réducteur et stigmatisant. Ce terme fait porter à l’enfant la responsabilité de sa situation. Nous lui préférons l’expression «jeune à la croisée des secteurs». Nous devons en effet assurer une prise en charge globale des jeunes dits «incasables». Cette prise en charge doit être adaptée à leurs besoins.

Quels sont les principaux obstacles auxquels les jeunes dits «incasables» sont confrontés et qui leur valent cette étiquette? Quelles sont vos recommandations pour améliorer l’accueil et l’accompagnement de ces jeunes?

Il est particulièrement urgent d’agir pour les jeunes qui ont besoin d’un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques, qu’il s’agisse d’un handicap ou d’un problème de santé mentale. Une approche transversale est essentielle pour venir en aide à tous les enfants, en s’extirpant de la logique de silo.

La précarité infantile exige des politiques ambitieuses et ciblées. Une attention particulière doit être portée à l’accessibilité aux équipements collectifs comme les crèches, les écoles et les infrastructures sportives, culturelles et de loisir. Ces infrastructures sont des leviers fondamentaux pour prévenir les inégalités dès la petite enfance. À ce propos, nous saluons l’objectif ambitieux de la ministre de l’Enfance de créer 5 000 places d’ici 2030, tout en s’assurant de la qualité de l’accueil.

Monsieur le Délégué général, quelle place occupe la coordination entre les niveaux de pouvoir dans la lutte contre la précarité infantile?

Concernant l’accessibilité aux milieux d’accueil, vous avez souligné une contradiction entre l’accès inconditionnel et la priorité pour les enfants de parents travailleurs. Dans un monde idéal, l’accès aux milieux d’accueil serait véritablement inconditionnel, mais la pénurie actuelle de places l’empêche. Dans ce contexte de pénurie, quelles solutions proposez-vous pour garantir un meilleur équilibre?

Selon vous, quels sont les principaux enjeux de la réforme du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l’accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l’accueil extrascolaire (décret «ATL»), qui sera enfin menée sous la présente législature?

La santé mentale est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Comment renforcer les dispositifs d'accompagnement? Avez-vous identifié des pistes d'action prioritaires pour améliorer la prise en charge des jeunes?

Vous dénoncez régulièrement la manière dont notre société considère les enfants et les jeunes, en réduisant trop souvent leurs compétences et leur intelligence à des éléments secondaires. Vous regrettez qu'ils soient peu perçus comme des sujets de droit, alors que la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) impose une approche reconnaissant pleinement leur participation et leur potentiel. Comment faire évoluer les mentalités? Quelles sont vos priorités pour garantir une véritable reconnaissance des enfants et des jeunes comme acteurs à part entière de notre société?

Il me paraît essentiel d'orienter notre réflexion vers ce qui fonctionne bien pour notre jeunesse. Si nous sommes conscients que de nombreux défis subsistent, il est important de mettre en lumière les nombreuses forces et les réussites des jeunes d'aujourd'hui. Le débat se focalise trop souvent sur une vision négative, occultant ainsi les ressources, les talents et l'engagement dont font preuve nos jeunes. Il ne s'agit pas d'être naïf, mais bien de reconnaître le potentiel de la jeunesse et de lui offrir une perspective d'avenir constructive.

Les Engagés pensent qu'il est nécessaire de préconiser des réponses nuancées et adaptées aux situations des mineurs en conflit avec la loi plutôt que de recourir à la sanction et à la privation de liberté. En tant que société, nous devons explorer les alternatives permettant une prise en charge plus humaine, éducative et surtout efficace sur le long terme.

Monsieur le Délégué général, quelles sont les solutions préconisées pour réduire les délais d'attente pour les jeunes en détresse? Quelles sont vos recommandations pour améliorer la prise en charge des jeunes par les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ)?

Si les droits des jeunes doivent être garantis et protégés, il est également essentiel de rappeler que ces droits s'accompagnent de devoirs. Nous avons parfois tendance à l'oublier. Trouver un juste équilibre entre droits et devoirs est fondamental. C'est en conciliant ces deux dimensions que nous construirons une société plus juste et harmonieuse.

La réforme de l'Aide à la jeunesse engagée par la ministre Lescrenier est à saluer. Elle s'est engagée à mener des réformes structurelles pour améliorer la prise en charge des jeunes en difficulté. Son objectif est de développer des politiques intersectorielles mobilisant toutes les compétences institutionnelles, et ce, afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes vulnérables.

La question de la gratuité scolaire est cruciale pour Les Engagés, surtout dans le contexte socio-économique actuel. Les crises successives ont précipité de nombreuses familles dans la précarité et beaucoup peinent aujourd'hui à couvrir les

frais de scolarité de leurs enfants, voire même à répondre à leurs besoins essentiels. La situation budgétaire actuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles est toutefois extrêmement précaire et nous devons gérer chaque euro public avec soin. Prolonger des mesures sans les évaluer risquerait d'engendrer des coûts inutiles ou de créer des effets pervers. Ce n'est pas une position de renoncement, mais bien une question de responsabilité et de gestion rigoureuse.

Monsieur le Délégué général, dans votre rapport, vous mettez en lumière les difficultés financières des familles face aux coûts de l'éducation. J'aimerais connaître votre perception des mécanismes actuels. Estimez-vous que ces mécanismes répondent au mieux aux besoins des plus précaires? Quelle est votre position quant à l'intérêt d'évaluer les mesures de gratuité? Cette évaluation pourrait-elle nous aider à mieux orienter les aides, en ciblant davantage ceux qui en ont le plus besoin, tout en garantissant bien sûr la justice sociale?

Il s'agit de considérer la problématique dans sa globalité et d'évaluer le soutien accordé aux familles à travers tous les niveaux de pouvoir. Pensez-vous qu'il serait intéressant de dresser, par exemple avec la Ligue des familles, un état des lieux des aides octroyées et des soutiens matériels accordés, notamment via l'aide sociale, afin que ces aides parviennent bien aux personnes les plus fragiles?

La possibilité de fixer l'obligation scolaire à trois ans a récemment été évoquée. Quelles mesures prioritaires recommanderiez-vous pour garantir une véritable égalité d'accès à l'enseignement maternel dès trois ans?

Il faudrait également mener une réflexion sur l'adaptation des rythmes scolaires à la chronobiologie des élèves, ce qui permettrait d'améliorer leur concentration et leur bien-être. Quelle est votre position à ce sujet? Comment adapter les rythmes scolaires au rythme biologique des élèves tout en garantissant un accueil de qualité jusqu'à 17h00?

Enfin, vous avez souligné l'importance de limiter les redoublements et les exclusions scolaires. Vous recommandez notamment que les exclusions soient interdites après le 15 mai.

L'exclusion scolaire est rarement un phénomène isolé. Elle est souvent la conséquence de plusieurs facteurs. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de penser la prévention de l'exclusion de manière globale.

Je tenais, Monsieur le Délégué général, à vous remercier pour votre rapport, votre présentation et le travail que vous faites.

M. le président. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Délégué général, je tiens d'abord à vous remercier pour votre présentation et l'immense travail que vous réalisez chaque jour avec votre équipe. Votre rapport met en lumière les difficultés que vivent trop d'enfants et dénonce avec force les mesures d'économie imposées aux

associations. Ces mesures, loin d'être de simples ajustements budgétaires, constituent de véritables attaques contre ceux qui protègent nos enfants.

Lors de votre interview de ce mardi, vous avez d'ailleurs rappelé que l'attaque des droits sociaux, notamment ceux liés au chômage et aux aides, fragilise directement le quotidien de parents et donc indirectement d'enfants. Alors que 25 % des enfants en Wallonie et 40 % à Bruxelles vivent sous le seuil de pauvreté, il est scandaleux de constater que les coupes budgétaires aggravent une situation déjà dramatique, en particulier pour la santé mentale et l'accès aux services essentiels. Vous dénoncez aussi l'insuffisance des politiques sociales en amont, notamment dans le domaine du logement, qui laisse nombre de familles dans une précarité inacceptable.

Dans ce contexte, permettez-moi de vous poser trois questions qui s'ajoutent à celles de mes collègues. Pour le PTB, la gratuité des repas scolaires est également une mesure très importante. Quels sont, pour vous, les freins à la concrétisation d'un tel système au vu des bénéfices que pourraient en tirer beaucoup d'enfants? Quelle action immédiate pensez-vous que le gouvernement pourrait lancer rapidement pour réduire le délai d'attente souvent supérieur à un an pour les 4 600 jeunes en quête d'une prise en charge efficace? Comment pourrait-on renforcer la coordination entre l'aide à la jeunesse, la santé mentale et le handicap, afin de pallier les insuffisances actuelles et protéger les droits des enfants?

Votre rapport est un appel à l'action. Nous estimons que la défense des droits à l'enfant ne doit pas être réduite à une simple variable d'ajustement budgétaire. Je vous remercie pour votre engagement permanent en faveur des droits des enfants.

M. le président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Monsieur le Délégué général, pour tout le travail conséquent et de qualité que vous et vos équipes réalisez à travers ce rapport et l'ensemble de vos activités. Faute de temps, je vais structurer mon intervention en deux grandes catégories: d'une part, tout ce qui concerne l'enseignement et, d'autre part, tout ce qui concerne l'aide à la jeunesse, la santé mentale et autres, catégorie par laquelle je vais commencer.

Comme M. Fontaine, je travaille beaucoup sur l'aide à la jeunesse. J'entends que c'est également votre sujet de cœur et je m'en réjouis – si je puis dire, car il s'agit souvent de situations dramatiques. Nous en parlons régulièrement avec Mme la Ministre en commission étant donné le nombre d'enfants qui sont encore en attente d'une prise en charge. Vous l'avez dit, les délais d'attente pour des placements sont importants puisqu'ils tournent autour de dix mois, voire parfois plus d'une année. Par ailleurs, ces enfants sont aussi confrontés à une certaine errance institutionnelle faute de solutions adéquates.

Quels seraient les leviers que vous conseillerez d'activer en priorité pour augmenter le nombre de places en familles d'accueil? Quelle est votre analyse concernant la situation de ces familles d'accueil? Comment l'améliorer? Quelle est votre opinion sur la professionnalisation des familles d'accueil?

Concernant la situation des professionnels de l'aide à la jeunesse, il y a environ 7 000 travailleurs et travailleuses, des problèmes de sous-effectifs, un manque de coordination et les salaires sont souvent peu attractifs alors qu'il y a une vraie charge psychologique pour ces travailleurs. Certains recrutements sont en cours. Estimez-vous qu'ils sont, à ce stade, suffisants pour faire face aux nombreux défis du secteur? Avez-vous des recommandations à faire en la matière?

Vous avez beaucoup insisté, et c'est le titre de votre rapport, sur l'interdisciplinarité afin de sortir des cases dans lesquelles on enferme malheureusement nos enfants pour des raisons bureaucratiques. Vous citez des exemples concrets, comme une jeune fille appelée Anna qui souffre de trouble du spectre de l'autisme (TSA) et qui, en même temps, passe du temps dans un hôpital alors qu'elle n'a pas besoin de soins médicaux. Je sais que la ministre est en train de travailler sur différentes mesures (guide de procédure, renforcement de services, création d'unités de crise résidentielles multidisciplinaires, etc.). Quel est votre avis sur cette question? Ce type de structures devrait-il selon vous être multiplié et élargi pour qu'elles ne soient pas uniquement des unités de crise, mais bien des unités d'accueil à plus long terme? Quelles solutions envisagez-vous à cet égard?

J'ai eu l'occasion, hier, d'interpeller le ministre Coppieters sur la santé mentale. Quelles sont vos recommandations à ce sujet et en matière d'assuétudes? Dans les thématiques qui peuvent influencer la santé mentale des enfants, il est question d'éco-anxiété. Nous pourrions ajouter la facho-anxiété, vu le contexte actuel. Quelles sont vos recommandations à cet égard, en vous inscrivant dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Plus largement, considérez-vous que cela est suffisamment pris en charge aujourd'hui?

J'insisterai sur la question de la pauvreté et de ses conséquences systémiques. Votre exposé a été limpide, avec les différentes déclinaisons de la pauvreté qui vont fragiliser l'accès aux droits fondamentaux et aux besoins de base. Vous avez cité des exemples parlants, comme l'accès au logement et à la nourriture. Disposez-vous de données sur le pourcentage d'enfants vivant dans des logements insalubres?

Vous avez insisté sur l'élargissement de vos compétences jusqu'à la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF). Pourquoi pas la Région de Bruxelles-Capitale? J'imagine les difficultés avec la Communauté flamande, etc., mais les enfants n'ont pas à payer le prix de la complexité institutionnelle de la Belgique.

Concernant l'enseignement, quels seraient les chantiers prioritaires afin de permettre aux publics les plus éloignés de l'école d'y accéder? Comment créer du lien et de la confiance, et permettre aux parents de déposer leurs enfants en toute quiétude? Comment organiser une transition qui ait du sens entre les milieux d'accueil de la petite enfance et l'école? Les enfants vivent parfois ce moment comme une rupture, un choc, qui pourrait refroidir certains parents concernant l'obligation scolaire – que nous soutenons néanmoins.

Par ailleurs, notre enseignement ne remplit pas sa promesse, pourtant inscrite dans la Constitution, d'être gratuit pour tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale. Certaines avancées avaient été promises par le Pacte pour un enseignement d'excellence. Pourtant, malheureusement, le gouvernement semble s'asseoir sur cette promesse en renonçant à l'extension des mesures de gratuité des fournitures au-delà de la troisième année primaire, au plafonnement du prix des excursions et des voyages au-delà des maternelles, avec la suspension des missions d'inspection... Quelle est votre analyse de cette situation? De quels outils et ressources disposez-vous afin d'objectiver l'efficacité des mesures de gratuité dans l'enseignement obligatoire? Quels seraient les ajustements prioritaires à apporter dans ce domaine?

Nous vivons aujourd'hui une troisième année sous le régime des nouveaux rythmes scolaires. Que pensez-vous du déroulement de ces premières années? Disposez-vous d'un bilan ou d'informations sur les avantages ou les limites du nouveau calendrier? J'exclus ici les familles qui ont un enfant dans l'enseignement néerlandophone et qui connaissent une situation vraiment compliquée, et me limite aux enfants scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quant aux centres PMS et à leur constellation d'acteurs, avez-vous des recommandations précises pour favoriser les interactions au sein de la galaxie de personnes qui gravitent autour de l'école? Comment mieux articuler leur travail?

Je conclurai en abordant la thématique de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), qui répond à une autre facette de l'égalité. Vous avez beaucoup insisté sur la problématique des violences sexuelles à l'égard des enfants, en particulier les MENA. Selon nous, l'EVRAS illustre à merveille le rôle que doit jouer l'école: proposer un outil destiné à tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine, qui vulgarise et diffuse un contenu scientifique et objectif – et non politique, comme certains l'ont fait croire. Bref, un outil de prévention des violences sexuelles destiné à protéger tous les enfants et qui s'inscrit dans le monde que nous souhaitons construire. Quel est votre avis sur ce point?

Enfin, aux yeux des écologistes, si l'école est bien un lieu d'apprentissage, elle est aussi un lieu d'émancipation et de construction sociale. La question du lien social est aujourd'hui toujours plus prégnante que jamais. Je vous remercie pour votre travail.

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (DéFI). – Monsieur le Délégué général, comme vous l’avez très justement souligné, on constate aujourd’hui un manque d’intérêt pour le dispositif de justice restauratrice. Celui-ci pourrait cependant s’avérer intéressant à mettre en œuvre, notamment en raison de son coût moins élevé et de son approche intelligente de compréhension de la sanction et du changement de comportement qu’il pourrait induire chez les jeunes ayant commis des faits de délinquance. De la même manière que l’on croit que les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) vont pouvoir absorber l’ensemble des jeunes ayant des comportements délictueux, ce qui est extrêmement problématique au vu de l’actualité récente, n’est-il pas naïf de penser que les services d’actions restauratrices et éducatives (SARE) vont pouvoir agir de manière efficace? Certains juges estiment à deux ans le délai entre la décision de faire appel à un dispositif de justice restauratrice à la suite d’une condamnation et l’exécution du travail d’intérêt général lui-même. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile d’y voir la réussite d’un modèle de justice qui pourrait véritablement accompagner le jeune et lui faire prendre conscience du fait délictueux, de la sanction et de la nécessité d’un changement de comportement.

Sur la base des causes que vous avez identifiées pour le manque d’intérêt pour ce modèle de justice, des mesures sont-elles mises en œuvre ou devraient-elles l’être, selon vous, pour faire en sorte que la justice recoure plus facilement aux SARE? La Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle s’inspirer de certains modèles dans ce domaine?

M. le président. – La parole est à M. Laqdim.

M. Solaÿman Laqdim. – Une des questions posées concerne le profil type des jeunes que l’on retrouve en IPPJ. À l’instar de ce que l’on observe dans nos prisons, ces jeunes sont souvent le fruit de l’exclusion sociale. Il s’agit de profils socioéconomiques très faibles, d’enfants qui sont souvent en décrochage scolaire depuis de nombreuses années ou dont la scolarité est affectée. Les jeunes concernés sont ainsi très majoritairement issus de ménages monoparentaux ou ont des situations familiales particulièrement compliquées.

Ces dernières années, nous avons également vu arriver de nouveaux profils au sein des IPPJ. De plus en plus de mineurs non accompagnés (MENA) sont ainsi placés dans ces institutions. C’est un problème pour ces structures qui ne sont pas outillées pour accueillir ce public. Le choix de ces placements est souvent fait pour des raisons sociales. Dans ce cadre, les besoins primaires des jeunes ne sont pas rencontrés. De plus, il est très difficile pour les opérateurs d’une IPPJ de faire un travail avec ces MENA qui n’ont pas de situation administrative ni de parents à leurs côtés. Il est dès lors particulièrement difficile de construire un projet pour ces jeunes au moment de leur sortie. Le dernier rapport de l’Administration

générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) nous apprend qu'environ 10 % du public des IPPJ est composé de ce public.

Pour d'autres jeunes, la délinquance s'explique par des raisons médicales qui les poussent parfois à passer à l'acte. J'ai notamment le souvenir d'avoir rencontré un jeune qui devait prendre plus de 40 médicaments par jour et qui était placé en IPPJ. Pour les profils de ce type, il nous est impossible de faire correctement notre travail, alors que les IPPJ font partie des rares endroits à offrir un accueil inconditionnel pour ces jeunes. En définitive, aujourd'hui, 15 à 20 % du public des IPPJ n'a pas sa place dans de tels établissements. Faute d'alternative, ceux-ci s'engorgent, ce qui a évidemment un impact sur les listes d'attente.

Une autre question portait sur l'évolution du nombre de places. Je prends toutes les précautions méthodologiques d'usage en rappelant que les chiffres enregistrés par les Parquets, cours et tribunaux de notre ordre judiciaire nous renseignent sur ce que l'on appelle la «délinquance enregistrée». Ainsi, il faut toujours les interpréter pour ce qu'ils expriment. À titre de comparaison, si l'on plaçait demain un radar sur la rue Royale, on enregistrerait un certain nombre de personnes en excès de vitesse. Avec trois radars, les chiffres enregistrés seraient sûrement supérieurs. Pour autant, faut-il interpréter cela comme une augmentation de la délinquance routière? Pas nécessairement. Il faut donc toujours faire preuve de prudence dans l'interprétation des données.

Ces 20 dernières années, les entrées recensées par les analystes statisticiens auprès de chaque cour d'appel font état d'une relative stabilité. Pour rappel, sur les 20 dernières années toujours, les mineurs en conflit avec la loi représentent entre 3,5 et 4,5 % du public de l'aide à la jeunesse.

La grande majorité de nos jeunes placés en IPPJ sont en difficulté et sont victimes de négligences ou d'importantes maltraitements. La délinquance peut être l'expression de la situation compliquée qu'ils connaissent, et il est donc important d'agir sur les causes de cette dernière. Cependant, le nombre de ces jeunes a baissé de 10 % pendant au moins 13 ou 14 ans. Aujourd'hui, nous observons une hausse des statistiques. Nous interprétons cette évolution comme une explosion de la délinquance. Pourtant, le nombre de procès-verbaux enregistrés par les Parquets à notre époque est plus ou moins le même que celui d'il y a 20 ans.

Quand j'ai démarré ma carrière au tout début des années 2000, on dénombrait 84 places en IPPJ. Aujourd'hui, nous en comptons 245. Nous avons 12 places supplémentaires dans le Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD). Nous avons développé des pistes de solution en développant l'offre restauratrice aux alentours de 2006. Des rappels à la loi et des médiations sont effectués au niveau des Parquets; des courriers d'avertissement sont adressés; l'arsenal juridique à la disposition des magistrats a augmenté, de même que se sont renforcées les équipes mobiles d'accompagnement qui travaillent en amont et en aval d'un placement. En définitive, alors que les chiffres sont relativement stables, les

mesures prises pour faire face à la délinquance ont triplé. Cela étant, on nous répète qu'il n'y a pas assez de places et que la situation est problématique.

Globalement, les services d'actions restauratrices et éducatives (SARE) sont sous-utilisés. Plusieurs catégories de SARE sont reprises dans l'arrêté du 5 décembre 2018 du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions restauratrices et éducatives. De nombreux services ont un taux d'occupation qui tourne autour de 50 %. Dans un contexte de pénurie de moyens, des équipes très motivées sont prêtes à travailler dur, mais ne sont pas sollicitées, car la seule manière de faire appel à elles est par le biais d'un mandat judiciaire. C'est dommage.

Les SARE sont des alternatives au placement; ils sont complémentaires à l'offre des IPPJ. Cela ne veut pas dire qu'ils se substitueront au placement, car ce dispositif ne permettra pas de régler tous les soucis. Le placement en IPPJ est nécessaire pour certains jeunes. Toutefois, le SARE est largement sous-utilisé, alors qu'il donne de très bons résultats. En effet, dans ces services, la personnalité du jeune et son passage à l'acte sont pris en considération pour anticiper une éventuelle récidive. Dans le dispositif judiciaire, la prise en considération des victimes est très marginalisée. Dans le cadre d'un SARE, la place laissée à la victime est très importante. Ainsi, si un garçon ou une jeune fille s'est fait frapper dans le bus et qu'il ou elle retrouve l'auteur dans le transport le lendemain, il serait judiciaire d'apaiser la situation au préalable et de faire en sorte que le conflit soit réglé. L'action réparatrice du SARE vis-à-vis de la société est donc très bénéfique. Les trois axes sont importants, mais je déplore que l'on ne s'y réfère pas davantage.

J'en viens aux causes de la sous-utilisation de ce dispositif des SARE. Premièrement, cette situation s'explique par le fait que notre justice, qui a été quelque peu «saignée à blanc», est en souffrance et manque cruellement de personnel, qu'il s'agisse de juristes, de juristes référendaires, de criminologues, du personnel administratif des Parquets ou des magistrats. En effet, ces médiations requièrent la présence de criminologues de Parquet et de toute une intendance. En l'absence de personnel, il devient difficile de les proposer.

Deuxièmement, les politiques criminelles des Parquets varient d'un arrondissement à l'autre. Certains Parquets peuvent donc classer des dossiers sans suite, tandis que d'autres attendent parfois plusieurs faits avant de réagir. Des jeunes peuvent ainsi se valoriser dans une carrière délinquante alors que cela aurait pu être évité.

Troisièmement, d'autres solutions ont été développées dans le domaine de la médiation familiale – telles que des sanctions administratives – et ont concurrencé la médiation. Néanmoins, il est très important de sensibiliser au maximum les magistrats – personnels des Parquets et juges de la jeunesse – aux bienfaits de

cette démarche, qui s'est d'abord développée dans des pays anglo-saxons comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie avant de faire ses preuves chez nous, en Flandre notamment. Toutefois, seules trois ou quatre concertations restauratrices en groupe ont lieu par an dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a donc là un réel chantier à entamer.

Vous avez parlé du volet sanctionnel et de mes inquiétudes concernant la Déclaration de politique communautaire (DPC). Une petite précision: pour des raisons pratiques – telle que la nécessité de faire réaliser des illustrations –, nous avons clôturé la rédaction du rapport le 30 août et devions le remettre pour le 20 novembre. À ce moment, la DPC venait seulement d'être rédigée, mais il est vrai que plusieurs points de celle-ci nous inquiètent. Par nous, j'entends mon équipe, une série d'acteurs et moi-même.

Parlons du dessaisissement. Nous sommes dans un système protectionnel au sein duquel notre objectif est de protéger, d'aider, d'éduquer et surtout de faire en sorte que les enfants soient capables de se réinsérer et d'éviter la récidive. C'est l'objet de la loi en vigueur depuis 1965. Nous ne sommes pas dans un système pénal. Cela ne signifie pas que notre système ne sanctionne pas: quand vous êtes placé en IPPJ à régime fermé, vous avez profondément le sentiment d'être pénalisé. Néanmoins, il ne s'agit tout de même pas d'un système pénal et nous ne punissons pas à proprement parler. Pourtant, considérant que les réponses protectionnelles apportées à certains types de délinquances sont insuffisantes, certains magistrats vont se dessaisir de leur dossier et le donner à une juridiction pour majeurs. Certains enfants seront alors jugés comme des majeurs et prendront des peines de prison à ce titre. En d'autres termes, il arrive que certains gamins âgés de 16 à 18 ans écopent de peines similaires à celles de personnes qui ont le double de leur âge.

En l'occurrence, la Convention relative aux droits de l'enfant dispose que ce principe de dessaisissement ne respecte pas les droits qu'elle consacre. Le Comité des droits de l'enfant (*Committee on the Rights of the Child*, CRC) a condamné à plusieurs reprises la Belgique et lui a demandé de mettre un terme à ce mécanisme, car l'accès à une justice pour mineurs est un droit garanti dans la Convention. Malheureusement, il existe toujours, même si les conditions pour y accéder ont été durcies pendant la législature 2014-2019. Aujourd'hui, la DPC fait état de la volonté du gouvernement d'abaisser à deux ans maximum, dans le cadre d'un dessaisissement, les peines prévues par le Code pénal. En l'occurrence, pour aller en IPPJ à régime fermé, un jeune doit avoir écoupé d'une peine de cinq ans minimum. En d'autres termes, la DPC dispose que le recours au dessaisissement sera plus facile que d'envoyer un jeune en IPPJ à régime fermé.

Si l'on se dirige vers le dessaisissement, c'est que l'on considère que les réponses n'ont pas fonctionné, mais faut-il encore avoir essayé de les appliquer. En France, le système pénal avec excuse de minorité s'applique toujours, c'est le système que

nous avions avant 1912. Des mineurs se retrouvent donc dans les prisons. Au vu de la délinquance qui existe dans les banlieues ou dans les grands pôles urbains en France, je pense qu'il ne faut pas spécialement s'inspirer de ce modèle.

Deuxième point relatif à la DPC, le volet « mineur en conflit avec la loi » ne se trouve plus dans le volet « Aide à la jeunesse », mais dans le volet « Maisons de justice-sécurité », ce qui pose problème. On ne considère plus ces enfants comme des mineurs en danger, comme je l'ai évoqué, mais on aborde cette question uniquement sous le prisme de la sécurité publique. Certes, c'est un prisme important, mais, si on veut résoudre le problème, il faut travailler sur les vraies causes. La Fédération s'inspire à cet égard de la Flandre, où une loi spécifique relative aux mineurs délinquants a été adoptée. Les mineurs délinquants sont donc seulement considérés comme des délinquants. Selon certaines associations flamandes et mon homologue, cette politique n'est pas un franc succès. Nous sommes donc très inquiets de cette évolution. La philosophie protectionnelle est une vraie philosophie et de l'excellent travail est réalisé au sein des IPPJ. Ayant travaillé sept ans au Parquet de la Jeunesse, je peux vous assurer que la justice des mineurs est beaucoup plus réactive que celle des majeurs.

Concernant le volet « Maisons de justice-sécurité », le procureur du Roi de Bruxelles a indiqué dernièrement qu'il y avait des délais d'attente de deux ans pour l'application des peines de travail, comme l'a d'ailleurs relevé M. Maingain. L'objectif est d'être plus strict, mais en raison du manque cruel de personnel, il faudra m'expliquer comment on pourra atteindre cet objectif d'un point de vue opérationnel. Nous resterons donc très vigilants par rapport à cette situation.

Il faut reconnaître que dans l'accord du gouvernement Arizona, il y a une volonté de rendre les choses plus strictes, plutôt au niveau des majeurs d'ailleurs, on ne parle pas beaucoup des enfants. Plusieurs passages de l'accord vont, semble-t-il, dans le bon sens, cela dit, quand on parle de ce public migratoire, le fait de limiter les allocations sociales à des familles qui sont déjà dans des conditions d'extrême pauvreté, aura des conséquences sur les enfants.

Ainsi, lorsque les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sont enregistrés à l'Office des étrangers, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) va évaluer la situation lors d'une première phase dite « d'observation », qui dure quatre semaines environ. C'est à ce moment-là qu'on vérifie la minorité. La deuxième phase est celle de la prise en charge des MENA, soit dans des centres de Fedasil, soit dans des centres conventionnés. La troisième phase est la prise d'autonomie de ces jeunes, parce qu'à un moment donné, ils doivent voler de leurs propres ailes. L'accord Arizona prévoit de supprimer le subventionnement de cette troisième phase, ce qui aura pour conséquence que de nombreux jeunes majeurs vont se retrouver dans des situations compliquées. Ils risquent de se retrouver à la rue et d'être exploités par les réseaux criminels dont nous avons parlé tout à l'heure.

J'espère de tout cœur que nous allons poursuivre cet effort de solidarité, comme nous avons pu le faire auparavant en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment dans le cadre du Plan « MENA », pour apporter une aide spécialisée à tous ces enfants qui sont dans l'errance et dans des situations très compliquées. Souvent, on distingue les deux publics: les MENA, qui relèvent de la politique de l'asile et de la migration donc de l'administration, et les autres qui relèvent de l'aide à la jeunesse, donc de l'aide spécialisée. La vraie question à se poser est: «Si ces enfants avaient été des belgo-belges, auraient-ils eu droit à l'aide spécialisée?» La réponse est «oui».

En ce qui concerne la santé mentale, on parlait d'épidémie. Nous sommes effectivement aujourd'hui dans une société qui crée beaucoup de mal-être. Nous avons parlé de la Covid-19, qui a eu un effet d'accélérateur assez conséquent. L'anxiété écologique est également un vrai défi – peut-être le plus menaçant – sur lequel nous devrions tous travailler. Quand on discute avec les jeunes de leur état de bien-être, c'est d'abord l'éco-anxiété qu'ils évoquent.

Par ailleurs, des guerres sont en cours aux portes de l'Europe, avec des risques de régionalisation.

Les mots en «isme» gagnent du terrain: populisme, racisme, etc. Nous voyons ce qu'on appelle en sociologie la fenêtre d'Overton, fenêtre de discours où l'on voit des idées, opinions et pratiques considérées comme plus ou moins acceptables dans le débat public. On constate une réelle volonté de faire rentrer toute une série de choses complètement inadmissibles dans le débat public, et nous devrions tous être d'accord à ce sujet. Cette situation crée de l'anxiété.

Les mesures à prendre sont multiples. Le pendant du mal-être, c'est le bien-être. Comment instiller du bien-être dans toutes les sphères de notre société? Nous devons apporter des réponses préventives. L'école a un rôle à jouer, à savoir offrir des espaces d'écoute à ces enfants. Il s'agit de prendre en considération leur parole et d'assurer un accompagnement de qualité. Des centres PMS gèrent simultanément plusieurs écoles et assurent au mieux une présence hebdomadaire dans chaque école. Dans ces conditions, il leur est très difficile d'assurer un suivi psychologique préventif des jeunes.

Les moyens étant limités, il faudrait développer une série de partenariats, notamment avec les maisons médicales. Grâce aux dispositifs de l'État fédéral, les psychologues de première ligne sont aujourd'hui gratuits et touchent leur cible. Avec le recul, nous constatons que c'est positif. Voilà pour les réponses préventives.

Ensuite, de nombreuses réponses vont dans le bon sens. Je pense aux services de santé mentale et à toutes les aides ambulatoires de crise et d'urgence qu'il convient d'intensifier. En France, la santé mentale est une cause nationale. Pourquoi ne pas prendre, nous aussi, nos responsabilités dans ce domaine et en faire une cause nationale?

Une question a été posée sur les jobs étudiants à partir de 15 ans, leur implication dans le travail, et leur engagement citoyen à travers les mouvements de jeunesse.

Deux éléments s'opposent effectivement: disposer d'une certaine autonomie financière et créer une expérience professionnelle. Cela dit, en principe, le travail d'un étudiant est d'étudier et pas nécessairement de travailler, d'autant que de nombreux étudiants sont utilisés par des secteurs économiques à faible marge bénéficiaire: chez McDonald's, à part le manager, les employés sont presque tous des étudiants. L'idée n'est pas de concurrencer le marché économique en payant moins de charges patronales pour ces jeunes.

En outre, il n'y a que 24 heures dans une journée et quand un étudiant travaille, il risque d'être plus fatigué et stressé et de s'investir moins dans les mouvements de jeunesse. J'ai participé à la commémoration des 100 ans du mouvement Patro. Tous ces jeunes y font un travail extraordinaire. Il ne se résume pas à des activités et des animations, mais vise aussi à apprivoiser la démocratie et à développer un sens des responsabilités. Il est important de maintenir ce lien. Et de rester prudent: il ne faut pas opposer l'individualisme à la solidarité ou à l'engagement citoyen. Cela peut avoir du sens, mais attention aux dérives potentielles d'une telle tendance.

Pour ce qui concerne l'environnement numérique en général, celui-ci regorge de possibilités. Gardons-en le positif et combattons le négatif. Nous avons une stratégie numérique; nous sommes présents dans cet environnement, intéressant pour notre promotion ou pour partager des idées et des informations. Certains jeunes, notamment ceux en situation de handicap, développent une vie sociale grâce aux jeux en ligne ou aux tchats. Par conséquent, le monde numérique peut aussi être une vraie caisse de résonance pour les droits de l'enfant.

En parallèle, il a ses aspects négatifs, comme l'exposition à la pornographie: à 11 ans, 90 % de nos jeunes ont déjà été exposés à des contenus à caractère pornographique, sans forcément disposer du recul nécessaire pour digérer ce type d'information.

C'est un combat à mener. Le monde académique recommande de ne pas présenter d'écran du tout en dessous de trois ans, de façon ponctuelle et accompagnée entre trois et neuf ans, et d'introduire l'usage des réseaux sociaux et des smartphones à douze ans, tout en restant vigilant et en responsabilisant les enfants. Cela relève de l'éducation aux médias et de l'éducation de manière générale.

Je suis très inquiet sur l'application effective de la gratuité scolaire et des leviers pour lutter contre le redoublement. Notre enseignement est l'un des plus inégalitaires de tous les pays de l'OCDE, malheureusement depuis longtemps. Nous ne sommes pas très bons dans les tests PISA, notre pays est un de ceux qui investissent le plus d'argent par élève et malgré cela, nous affichons le plus haut taux de redoublement. Plus de 50 % de nos jeunes ont déjà redoublé une fois dans

l'enseignement général, si bien que le redoublement est statistiquement entré dans la norme dans notre système éducatif. Il coûte à la collectivité entre 400 millions et 600 millions d'euros par an.

Dans un contexte de pénurie, nous devons garder cela à l'esprit. Et si pour certains, le redoublement peut avoir un effet bénéfique, mais il a des conséquences négatives sur la réussite ultérieure des élèves, car il favorise la perte de l'estime de soi et le décrochage scolaire pour lequel les chiffres sont inquiétants. En cinq ans, le nombre de jeunes en décrochage scolaire est passé d'environ 40 000 élèves à 93 000 aujourd'hui. Je compare les chiffres sur cinq ans, car cela fait cinq ans que nous calculons de la même manière les nombres de demi-jours d'absence par élève, mais si nous comparons les chiffres sur une plus longue période, nous calculons un passage de 2 % de nos élèves en décrochage scolaire à 13 % aujourd'hui. Nous suivons donc une courbe exponentielle.

La question de la gratuité scolaire est pour moi fondamentale. Elle l'est également pour la Belgique, au regard des engagements qu'elle a pris au niveau européen sur la Garantie européenne pour l'enfance, dont l'objectif est de réduire la précarité infantile. Réduire la précarité infantile. À Bruxelles, aujourd'hui, un enfant sur quatre va sans tartines à l'école. Nous connaissons tous les bienfaits que la gratuité des cantines a sur la réussite scolaire, sur la concentration en classe et sur la santé. Nous pouvons lutter contre l'obésité, mais nous pouvons aussi faire une série de choses grâce à cette politique, mais elle coûte de l'argent.

La gratuité totale est estimée autour de 126 millions d'euros pour la période de la première année de la maternelle à la sixième année de l'enseignement primaire. Je participe à un réseau avec mes homologues européens et je me rends compte que cette gratuité des cantines existe dans de nombreux pays, notamment dans des pays ayant un niveau de prospérité bien moins élevé que le nôtre. Et pourtant ils le font! La Finlande a opté pour la gratuité des cantines depuis plus de cent ans et ils travaillent en circuit court, en bio, dans un système très positif. La vraie question est la suivante: pourquoi ne le faisons-nous pas? Lorsque vous lisez des rapports faits par des docteurs en économie dans le cadre de cette garantie de l'enfance ou des rapports de l'UNICEF, nous constatons que pour chaque euro investi dans l'enfance, nous obtenons un rapport de 1 à 15 euros pour la société. Il est très important de continuer à investir dans nos jeunes et cela passe aussi par des mesures de gratuité.

La gratuité scolaire ne concerne pas uniquement l'accès à l'école, mais aussi les fournitures, les activités, les voyages scolaires et la gratuité des cantines. Toutes ces mesures soutiennent les ménages. Il est important de le rappeler. Ce n'est pas moi qui le dis, mais la Convention internationale des droits de l'enfant qui parle de l'accès et de la gratuité de l'ensemble du matériel et des fournitures. La Constitution, la Cour d'arbitrage et le Conseil d'État vont dans le même sens. Nous sommes tous d'accord sur ce point et cela vaut la peine de poursuivre le travail.

Il ne suffit pas de le dire, mais il faut le faire et c'est bien plus compliqué. Mais nous pourrions y arriver, même avec une enveloppe budgétaire fermée, si les choix politiques étaient différents.

Le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et les inégalités sociales a le mérite d'exister, il engendre une meilleure coordination et encourage le dialogue. Mais de manière générale, je lui reproche de ressembler à une compilation ou à un catalogue de mesures déjà existantes. Au niveau de son fonctionnement, il propose peu d'innovations ou de projets pilotes originaux. Il a le mérite d'exister, car il crée des synergies et de la communication, mais c'est insuffisant pour remédier à une situation très compliquée.

J'évoquerai encore un aspect que je n'ai pas abordé jusqu'ici: la non-activation des droits. La situation est très critique aujourd'hui. Soit les personnes n'activent pas leurs droits parce qu'elles estiment l'aide sollicitée pénalisante et intrusive et par conséquent, la rejettent. Soit elles ne disposent pas des informations nécessaires ou encore, elles sont confrontées à la difficulté d'accéder aux aides. Je pense ici à tous ces projets de numérisation des services, certes fondamentaux, mais qui laissent une partie des citoyens sur le carreau. Ou alors l'offre est carrément inexistante. Si de nombreux droits existent aujourd'hui, ils ne sont pas toujours activés, faute d'une offre adéquate. À titre d'exemple, en Région wallonne, 42 000 personnes figurent sur une liste d'attente pour obtenir un logement social. Ces personnes répondent à toutes les conditions qui leur permettent d'exercer leur droit au logement, mais ils ne l'obtiennent pas pour autant.

Je suis très inquiet, car je constate que de nombreuses personnes vivent dans une extrême pauvreté, parmi lesquelles beaucoup d'enfants. Je me suis rendu dans une maison d'accueil, il y a une semaine. Quand vous voyez des familles et des enfants inquiets et marqués psychologiquement, comment voulez-vous que ces enfants se concentrent à l'école?

Les ménages monoparentaux ont été évoqués et vous avez eu raison de le faire. Pour résoudre cette question de la précarité, il faut des politiques sociales ambitieuses, générales. Le logement en est un axe important. Je vais paraphraser Christine Mailly qui parle beaucoup du droit à l'aisance, c'est-à-dire le droit de vivre et de jouir du minimum minimorum. C'est important et nos politiques devraient faire en sorte que l'accès à un logement décent et plus abordable soit facilité. Il existe en effet, aujourd'hui, un lien très fort entre la pauvreté – et le basculement vers celle-ci – et le logement.

C'est un axe central. Il faudrait également des politiques plus spécifiques visant les groupes à risque de pauvreté. Vous avez, avec raison, parlé des ménages monoparentaux. Ils sont quatre fois plus à risque – malheureusement, ce sont souvent des mamans seules – de pauvreté et se retrouvent souvent dans des statuts très précaires, avec la garde exclusive de leurs enfants. Le partenaire n'est pas présent. Souvent, les charges contributives ne sont pas payées par l'ex-conjoint.

Il faut développer à la fois des politiques générales et des politiques plus spécifiques destinées à des publics particulièrement à risque de pauvreté.

La question de l'ATL a également été soulevée. Ce secteur est en très très grande souffrance. Si je dois vous livrer quelques recommandations, la première est de dire qu'il s'agit d'un secteur qui réalise un travail extraordinaire sur le terrain tout en manquant cruellement de reconnaissance. De la reconnaissance symbolique, mais aussi de la reconnaissance en termes de statut. C'est peut-être là-dessus, prioritairement, qu'il faut travailler. Le budget du secteur ATL tourne autour de 50 millions d'euros. En réalité, cette somme ne représente rien. J'ai vu des travailleuses du secteur ATL travaillant, sur le temps de l'heure du midi, à... 3,5 euros de l'heure! Dépendant de plusieurs niveaux de pouvoir, leur statut est très compliqué.

Plein d'initiatives remarquables se font à gauche et à droite, mais elles reposent souvent sur des autorités locales. Or il faudrait créer une réelle politique publique pour accompagner ces personnes, s'imposant encore plus lorsqu'un enfant sur quatre n'a pas accès à des activités extrascolaires chez nous. Cette question mérite que nous nous y intéressions, encore davantage avec les chantiers qui sont annoncés dans les feuilles de route du gouvernement. Je songe notamment aux rythmes scolaires journaliers.

Il y avait également la question du dessaisissement, mais j'en ai déjà parlé. Je voulais surtout mettre en évidence qu'il existe des personnes qui sont passées par tous ces dispositifs et qui, malheureusement, se retrouvent aujourd'hui dans des situations très compliquées. Ce qui n'excuse évidemment en rien les faits qu'ils ont commis. Nous constatons cependant que les réponses apportées ne sont pas les bonnes.

Néanmoins, les réponses apportées à ces situations n'y sont pas adaptées.

Par ailleurs, le morcellement institutionnel complexifie énormément la prise en charge des «incasables». À cet égard, des réponses collégiales et intersectorielles sont indispensables, et ce, selon trois niveaux. Tout d'abord, au niveau local, il faut remercier le secteur associatif, qui a à cœur d'instaurer une véritable solidarité. Ensuite, au niveau des administrations, il importe de mettre certains chantiers en œuvre. Enfin, au niveau politique, il convient d'instaurer un pilotage unique pour une efficacité accrue. En termes d'accompagnement, le cofinancement est généralement le maillon faible. Il est important que les dispositifs instaurés soient cofinancés et que chacun prenne sa part de responsabilité.

Rappelons que les milieux d'accueil ne sont pas uniquement des lieux de garde d'enfants. Les études démontrent que le placement en milieu d'accueil a des conséquences très positives sur le développement cognitif et la réussite scolaire ultérieure. Cela permet notamment aux enfants d'acquérir du vocabulaire, en particulier ceux dont la langue maternelle n'est ni le français ni le néerlandais.

Historiquement, les milieux d'accueil ont été créés pour aider les familles dont les deux parents travaillent, ce qui fait que les zones qui bénéficient le plus des milieux d'accueil se trouvent aussi être celles où les indices socioéconomiques sont les plus élevés.

À l'inverse, les zones peuplées par des familles dont les deux parents ne travaillent pas forcément sont aussi celles dont les indices socioéconomiques sont les moins élevés et celles où il y a le moins de milieux d'accueil. Dans une commune bruxelloise comme Molenbeek, le taux d'occupation est inférieur à 10 %, tandis que dans le Brabant wallon, certaines communes bénéficient d'un taux supérieur à 70 %, la moyenne se situant à 40 %.

Pour ma part, je considère les choses à travers le prisme des droits de l'enfant, mais l'angle parental est tout aussi valable et peut justifier d'accorder la priorité aux parents qui travaillent. De mon point de vue, il convient d'investir massivement et prioritairement dans les quartiers populaires, là où l'offre d'accueil est insuffisante. Il ne faut pas non plus oublier le milieu rural, qui est souvent absent des débats alors qu'il connaît aussi des disparités importantes.

Pour les raisons que je viens d'évoquer, je suis plutôt favorable à l'abaissement du début de l'obligation scolaire à l'âge de trois ans. Il s'agit de donner un maximum de chances à chaque enfant. Aujourd'hui, le taux d'inscription scolaire se situe entre 95 et 96 %; le taux de fréquentation avoisine les 92 %. Dès lors, un tel abaissement aurait plusieurs conséquences qu'il convient d'anticiper, même si la tendance à la dénatalité est susceptible de les atténuer. Du point de vue des infrastructures, la taille des classes est actuellement limitée à 24 élèves. Il faudra donc mener une réflexion sur les locaux et sur le personnel encadrant. Il convient aussi d'identifier les freins qui poussent certaines personnes à ne pas inscrire leurs enfants à l'école. Dans cette optique, nous sommes en train de constituer un groupe de travail réunissant le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), l'administration de l'enseignement et les chargés de prévention du secteur de l'aide à la jeunesse. L'objectif est d'identifier ces freins et de voir comment nous pouvons accompagner ces jeunes au mieux.

Par contre, le volet des sanctions, qui vise à punir les parents dont les enfants ne vont pas à l'école, me pose problème. Or, l'obligation scolaire fait déjà partie des compétences des tribunaux de police et peut susciter des peines d'amende et d'emprisonnement de 1 à 8 jours. Cependant, sachant que des peines de plus de deux ans ne sont pas exécutées, il y a peu de chances de finir derrière les barreaux pour une sentence si courte. Quoi qu'il en soit, cette logique est faillible. D'abord, elle est fondée sur les notions de décrochage et d'accrochage scolaires; or, seul un objet stable permet de s'accrocher et, partant, de se décrocher. Il faudrait donc s'interroger sur la stabilité de notre système scolaire et parler de rupture scolaire plutôt que de décrochage. Cette approche révélera peut-être que les parents ne sont pas forcément les seuls responsables de telles situations et que la responsabilité

systémique doit également être pondérée. En somme, je suis en faveur de l'abaissement de l'âge auquel débute l'obligation scolaire et en faveur d'un accompagnement du travail sur les obstacles à l'inscription des enfants à l'école, mais je suis un peu plus réservé quant aux sanctions.

Par ailleurs, l'idée de considérer les enfants comme des sujets de droit est tout à fait pertinente. Cela renvoie à la définition même du mot «enfant», qui tire son étymologie du latin «*infans*», signifiant «celui qui n'a pas de voix». Autrement dit, les enfants ont longtemps été considérés comme des objets de droit; or, ils en sont résolument des sujets. Nous tentons toujours de les consulter et de les faire participer, non pas de manière symbolique ou décorative, mais bien dans le but d'agir et de faire de leur avis une réelle force de proposition. Les enfants sont d'ailleurs très doués dans ce domaine, puisqu'ils ne s'encombrent pas d'obstacles tels que la complexité institutionnelle et vont droit au but. De plus, ils sont bien souvent les meilleurs experts de leur propre vécu. Lorsque je discute avec des enfants en situation d'errance, leurs témoignages et les solutions qu'ils proposent sont bien plus efficaces que ce que des professionnels pourraient apporter. Je ne cherche pas à sacraliser la parole des jeunes, mais il faut certainement lui donner une juste place.

En ce qui concerne l'aide à la jeunesse, aujourd'hui, les délais de prise en charge sont de plus en plus longs – 10 mois en moyenne. Dès lors, des enfants restent dans leur milieu de vie beaucoup plus longtemps. Dans cet intervalle, un service d'aide à la jeunesse (SAJ) ou un service de la protection de la jeunesse (SPJ) effectue une coordination réduite, mais le jeune demeure dans son milieu de vie, ce qui est assez compliqué.

La priorité est d'éviter que ces enfants n'atterrissent dans l'aide spécialisée. Certes, il existe malheureusement des parents maltraitants et l'éloignement de l'enfant devient nécessaire. J'ai été confronté à des cas de ce genre dans mes anciennes fonctions. Je ne verse donc pas dans l'angélisme. Toutefois, dans ces situations fragiles, il conviendrait de fournir, en priorité, un accompagnement parental de qualité, afin d'agir rapidement.

Une autre priorité serait de renforcer les normes d'encadrement des services qui prennent en charge ces jeunes. Aujourd'hui, ces services doivent travailler à la réintégration familiale, mais cela demande d'avoir du personnel disponible. Pour prendre un exemple, la norme d'encadrement d'un service résidentiel général (SRG) basique est de 6,5 éducateurs pour assumer une routine 24 heures sur 24, 365 jours par an. C'est bien entendu insuffisant pour réaliser un travail de réintégration familiale. En jouant sur ces deux aspects-là, on pourrait diminuer la pression.

La ministre a fait un commentaire sur son prochain plan quinquennal. Je la remercie pour cette initiative. Nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs membres de son cabinet pour discuter des grandes lignes de ce plan. Nous avons

constaté qu'il va dans le sens d'un renforcement, ce qui est une bonne chose. Le renforcement doit être symétrique dans les services publics et dans les services qui opérationnalisent les prises en charge. Actuellement, les normes d'encadrement dans les SAJ et SPJ sont en dessous de ce qui était prévu dans le protocole 443 du plan quinquennal, que j'ai lu les grandes lignes. Nous l'analyserons en détail. Il prévoit notamment le respect des normes d'encadrement minimales qui permettent aux services publics d'effectuer leur travail, la création de places d'accompagnement et de prise en charge et la prévention. Nous essayerons d'être une force de proposition constructive dans cette belle aventure.

La gratuité scolaire était évaluée par un service d'inspection spécialement consacré à cette tâche, mais ses missions ont été suspendues. Ce service, qui entendait accompagner les directions, procédait de façon plutôt bienveillante. Surtout, ces inspections ont permis de réaliser que plus de 75 % des écoles ne remplissaient pas les conditions relatives à la gratuité scolaire, de l'enseignement maternel jusqu'à la troisième année primaire. Il convient donc d'examiner les conclusions des précédentes inspections pour disposer du recul nécessaire sur cette question.

Les nouveaux rythmes scolaires respectent la chronobiologie. En effet, le monde académique a montré que certaines périodes de la journée sont plus propices aux apprentissages et que d'autres seront plutôt dévolues à des activités. Toutefois, cette réforme positive est indissociable de celle de l'accueil temps libre (ATL). Il faut donc coordonner les deux secteurs dans une perspective d'égalité des chances, en associant à la réflexion tous les partenaires qui organisent des activités extrascolaires.

Ce chantier n'est donc pas simple, mais l'initiative est bonne, car la législation est trop rarement en phase avec les besoins des enfants. En effet, dans le domaine scolaire, le pouvoir politique prend souvent des décisions pour des raisons économiques. Ce fut le cas lorsque l'âge de l'obligation scolaire est passé à 14 ans, à 16 ans, puis à 18 ans ou lorsque l'on a décidé qu'il y aurait deux mois de vacances d'été. Aujourd'hui, il est positif que les réformes respectent le rythme des enfants.

Si les anciens rythmes scolaires étaient déjà relativement adaptés, mon institution, mon prédécesseur et moi-même avons toujours soutenu la réforme, car le monde académique est unanime à ce sujet. Cependant, aucune législation ne produit évidemment tous les effets qu'elle souhaite produire.

Il y a bien entendu des effets collatéraux. Toutefois, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris le bon chemin. Nous pouvons en être fiers. Nous devons encourager la Communauté flamande à suivre notre exemple, parce que nous avons raison.

Ces dernières années, Mme Glatigny d'abord et Mme Lescrenier ensuite ont entretenu le dialogue entre les trois secteurs. Durant l'actuelle législature, nous

avons la chance que les compétences de la jeunesse, de la petite enfance et de l'aide à la jeunesse soient pilotées par une même ministre. C'est plus cohérent.

Je dirai un mot sur le manque de prises en charge. Aujourd'hui, environ 200 jeunes sont placés dans des hôpitaux pour des raisons non médicales. Cela montre bien l'absurdité de notre système...

Actuellement, un chantier porte sur la professionnalisation des familles d'accueil. Nous participons aux différents échanges. Cela peut être une solution intéressante, mais certaines formules posent problème. Prenons, dans les modèles existants, ce qui fonctionne: ça coûtera moins cher à la collectivité et permettra d'entretenir une relation exclusive avec certains enfants, ce que les institutions ne permettent pas. Il faut toutefois être attentif aux dérives. Elles existent. C'est le cas France où les familles d'accueil sont salariées et où on assiste à une dérive marchande, les allocations étant assez élevées. Une famille pouvant accueillir jusqu'à trois enfants, certaines personnes s'inscrivent non plus pour venir en aide aux enfants, mais simplement pour percevoir un salaire.

Tout le côté affectif, pourtant nécessaire pour que les enfants grandissent bien, est ainsi mis un peu de côté. Il y a même des familles d'accueil qui hébergent du lundi au vendredi, mais qui veulent garder leurs week-ends libres, ce qui a pour conséquence que les enfants se retrouvent ballotés d'un endroit à l'autre. Il faut toujours regarder en dehors des clous et se garder d'adopter une position dogmatique. On sait cependant que certaines choses ne fonctionnent pas. Il serait donc intéressant de les abandonner.

L'écologie est un sujet fondamental. En Allemagne, il y a une réflexion sur la pertinence de consacrer légalement le droit pour les générations futures de vivre dans un environnement propre, sain et durable. À côté de cela, il est important de s'interroger, chaque fois que l'on adopte une nouvelle législation, sur l'impact que celle-ci pourrait avoir sur l'environnement. Cela serait intéressant.

J'en arrive désormais à la question de l'élargissement des compétences à la Région de Bruxelles-Capitale. D'abord, pour des raisons pratico-pratiques, durant la précédente législature, j'avais été auditionné au Parlement bruxellois et, à l'époque, aucun député flamand n'était alors présent. Cela montrait symboliquement que la Communauté flamande n'était pas intéressée par le modèle proposé du côté francophone. Je rappelle que la *kinderrechtencommissaris*, mon homologue flamande, est compétente pour la Communauté flamande, la Région flamande et la Commission communautaire flamande (COCON). Dès lors, cela me permettrait d'être mis sur le même pied d'égalité qu'elle.

Ensuite, pour les compétences bruxelloises restantes, il serait selon moi beaucoup plus simple de conclure un accord de coopération entre nos deux institutions, ce qui nous éviterait toute la complexité institutionnelle qui en découle. Il y a peut-être aussi une voie à étudier du côté de Bruxelles, où œuvre désormais une

médiatrice; il faudrait voir s'il existe une convention semblable à celle qui guide mes relations avec mon homologue de la Communauté germanophone. Il y a donc des possibilités, mais, dans ce domaine, le mieux est l'ennemi du bien. Si on veut avancer rapidement et être pragmatiques, il faut donc déjà franchir cette première étape.

Je terminerai par la question relative à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Le sens des lettres est important, car on résume souvent l'EVRAS à sa lettre S. J'ai été attaqué par rapport aux positions que nous avons tenues, car nous avons toujours été favorables à cet outil magnifique pour sensibiliser, parler de l'inégalité des genres et détecter des maltraitements sexuels. Nous l'encourageons, même si, bien sûr, tout est perfectible. Le guide méthodologique peut être questionné. Je soutiens pleinement les modules d'animation et je trouve qu'il faudrait même les intensifier.

M. le président. – La parole est à Mme Lescrenier, ministre.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Délégué général, votre rapport met clairement en perspective les défis et les points d'attention en matière de droits de l'enfant. Je vous remercie pour les échanges réguliers que votre équipe et vous-même avez noués avec mon cabinet. Cette collaboration nous permettra d'affiner notre action, notamment dans le cadre du plan d'action en faveur de l'Aide à la jeunesse.

Dans votre intervention, vous avez beaucoup insisté sur la transversalité nécessaire pour répondre aux besoins des jeunes et des enfants que vous suivez tout au long de l'année. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est chargé du handicap, de l'aide à la jeunesse, de la petite enfance, de la culture, de l'enseignement et du sport, s'emploie à construire cette transversalité. Notre ministre-présidente y veille en permanence.

Avec mon collègue, Yves Coppieters, nous allons proposer d'ouvrir un centre d'accueil pour les jeunes à la croisée des secteurs en Brabant wallon. Ce projet est le résultat d'une collaboration avec l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), l'Aide à la jeunesse, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), le gouvernement fédéral et les magistrats, sur lesquels nous nous sommes appuyés.

Nous souhaitons également développer un protocole croisé pour accompagner tous ces jeunes, qui sont souvent perdus face à l'offre qui leur est proposée. Ce protocole sera mis à disposition des professionnels.

Monsieur le Délégué général, vous avez souligné le besoin d'étendre votre action à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (COCOF). Nous avons entendu votre demande et nous l'examinerons. En raison de ma double casquette, je constate chaque jour l'opportunité de réunir certaines

compétences. Ce n'est donc certainement pas moi qui vais balayer votre appel d'un revers de manche.

Je tiens à rappeler qu'un budget important est octroyé chaque année au secteur de l'Aide à la jeunesse. Nous parlons de plus de 450 millions d'euros, auxquels nous allons ajouter 9 millions d'euros annuels. Certes, comme vous l'avez indiqué, ce n'est pas suffisant au regard des besoins. C'est pour cette raison que nous allons proposer un plan global pour les cinq années à venir.

Notre objectif est de ne plus devoir répondre à des situations d'urgence. Nous allons créer de nouvelles places, mais pas seulement. Nous allons aussi développer de nouvelles prises en charge grâce aux accueillants professionnels. Nous ne souhaitons pas que ceux-ci entrent en concurrence avec les familles d'accueil traditionnelles, mais qu'ils répondent aux besoins d'un public particulier.

Lors de votre intervention, vous avez également mis en avant le rôle majeur de la prévention. Je ne vais pas m'étendre ici sur le plan que je présenterai aux députés lors d'une prochaine réunion de commission, mais je tiens à vous dire que la prévention y occupera une place majeure. Nous sommes convaincus que la prévention permet d'éviter à toute une série de jeunes de tomber dans la chaîne de l'Aide à la jeunesse. Nous souhaitons recentrer la prévention sur les publics cibles et renforcer la prévention individuelle spécialisée.

Par ailleurs, si la prévention doit demeurer, peut-être relève-t-elle davantage du champ de la jeunesse ou d'autres politiques. La prévention est un domaine large et tout l'objectif de notre travail sera de la recentrer.

Dans ce plan global, nous accorderons également une place importante au personnel de l'Aide à la jeunesse et au renforcement nécessaire des équipes. Lors de mes nombreuses visites sur le terrain, j'ai vu à quel point ce personnel est important pour encadrer les jeunes et à quel point il constitue un référent pour ces derniers.

Vous avez mentionné les normes, mais je voudrais insister sur la charge mentale qui pèse sur ce personnel. Il est de notre devoir de répondre à ses besoins en lui allouant des moyens supplémentaires, ainsi qu'un encadrement psychologique. Un encadrement pour les nouveaux venus dans le secteur, réalisé par des pairs, est nécessaire pour les épauler et mieux répondre à leurs attentes.

Une partie importante de votre intervention portait sur les jeunes en conflit avec la loi. 245 places sont actuellement disponibles dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et ce nombre évolue sans cesse. Il manque régulièrement des places. On évoque souvent une centaine de places manquantes.

Le placement en IPPJ n'est pas l'unique solution. J'espère que l'étude qui sera lancée prochainement permettra de mieux objectiver les besoins des jeunes en conflit avec la loi et des magistrats. Si le placement en IPPJ est nécessaire pour

toute une série de jeunes, d'autres solutions pourraient être trouvées pour des jeunes placés en IPPJ et qui ne devraient peut-être pas s'y trouver. Nous devons évaluer la situation avant de prendre des décisions à la hâte.

Vous avez insisté sur le sort des mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Il faut effectivement leur accorder une attention particulière. Nous allons travailler davantage avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil). En tant que ministre de la Jeunesse, j'aurais tendance à dire qu'il faut attacher plus d'importance aux MENA en danger, c'est-à-dire ceux qui sont dans la rue et sous les feux des projecteurs. Nous sommes conscients du rôle que nous avons à jouer en la matière. Il faudra bien veiller à redéfinir le rôle des uns et des autres puisque la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut malheureusement pas tout endosser en termes d'appui. C'est le difficile travail qui est le nôtre.

Notre plan visera à apporter la réponse la plus optimale possible à l'ensemble des besoins.

Dans le domaine de la petite enfance, vous avez souligné l'importance des 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant. C'est pourquoi la création de nouvelles places d'accueil est si importante. Ma ligne de conduite vise la qualité et l'accessibilité de l'accueil.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que les parents qui travaillent, suivent une formation ou recherchent un emploi sont prioritaires. Nous couvrons là une grande partie du public, mais nous devons aussi réfléchir à des solutions, telles que les haltes-accueils ou les lieux de rencontre enfant-parent, pour les enfants des familles qui ne sont pas dans ces situations. Nous devrions pouvoir assez facilement proposer des réponses pour que chaque enfant dispose des solutions requises.

Enfin, je confirme l'importance de l'accueil temps libre (ATL) comme troisième lieu de vie. Les équipes qui encadrent les enfants dans le secteur ATL font un travail extraordinaire. Ces travailleurs manquent de reconnaissance et sont soumis à une précarité de l'emploi, en particulier dans le secteur de l'accueil extrascolaire. Je n'ai pas de baguette magique, mais j'ai la volonté d'avancer, tout comme le gouvernement, et de relancer la réforme de l'ATL en dégageant des moyens pour revaloriser le personnel de l'accueil extrascolaire et lui permettre de se former.

Je terminerai sur une note positive. Nous avons beaucoup parlé des problèmes de santé mentale qui touchent la jeunesse, mais il y a aussi une jeunesse qui va bien et qui s'investit dans les mouvements de jeunesse ou dans des actions citoyennes. Nous devons mener des actions pour remercier et soutenir cette jeunesse qui contribue à l'équilibre global de la société.

M. le président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Monsieur le Délégué général, je souhaiterais vous remercier pour cet exercice difficile. Vous avez été exposé aux programmes des différents partis et vous êtes resté libre, autonome et indépendant, comme le requiert votre fonction.

Les objectifs sont très larges et il reste énormément à faire en matière de jeunesse. Il faudra déterminer des priorités en fonction des jeunes qui vivent des moments très difficiles.

On parle beaucoup de défense des droits des femmes, à juste titre. Dans ce cadre, il existe le *gender mainstreaming*. Ce concept n'existe pas pour les enfants. Vous avez évoqué l'idée de penser plus souvent et systématiquement aux enfants. Dans toute mesure qui sera prise, il sera important d'avoir le réflexe de se demander si c'est une bonne mesure pour les enfants. J'avais soulevé la problématique au niveau fédéral lors des travaux sur les violences intrafamiliales. À aucun moment la problématique des enfants, qui pourtant absorbent comme des éponges ce type de faits, n'a été soulevée.

Autre exemple, dans le domaine du logement public, aucun critère ne priorise l'attribution d'un logement lorsqu'un couple ou une personne a des enfants. Parfois, un petit changement de législation permet de faire de grandes choses.

M. le président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Délégué général, pour les informations que vous avez partagées avec nous. Nous reconnaissons l'exercice difficile auquel vous êtes confronté, puisque vous devez maintenir une neutralité d'analyse alors que vous disposez de différentes sources d'information. Mes collègues et moi-même sommes ravis des réponses que vous nous avez fournies.

M. le président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur Laqdim, votre expertise, votre analyse et vos recommandations sont précieuses. Mme la ministre a signalé que vous étiez tous deux fréquemment en contact afin de porter les projets dont nous avons parlé. C'est positif. En deux heures de temps aujourd'hui, nous n'avons pas pu aborder toutes les thématiques, ce qui prouve que les défis à relever sont très importants. Nous avons encore de nombreux sujets à questionner dans les prochaines semaines et dans les prochains mois pour faire évoluer le dossier des droits de l'enfant. Nous y veillerons. Je vous remercie pour tout ce que vous faites.

M. le président. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Je vous remercie pour ces réponses assez précises, Monsieur le Délégué général. Elles nous fournissent des pistes pour poursuivre notre travail en tant que députés.

M. le président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Délégué général, ainsi que vos équipes.

M. le président. – La parole est à M. Maingain

M. Fabian Maingain (DéFI). – Je me joins aux remerciements. Il y a beaucoup de sujets que nous aurions aimé approfondir avec vous, Monsieur le Délégué général, mais nous aurons certainement encore l’occasion de collaborer à l’avenir.

M. le président. – Les remerciements sont unanimes et sincères, Monsieur le Délégué général aux droits de l’enfant. Je vous laisse la parole pour la conclusion.

M. Solaÿman Laqdim. – Je vous remercie pour ces questions, certes, assez larges. Je suis bien entendu à votre disposition: «Mon équipe et moi, on s’y engage!». Nous pouvons poursuivre nos débats en dehors de cet hémicycle. Nous sommes souvent sollicités par plusieurs députés. Nous leur répondons avec beaucoup de plaisir. Nous voulons être une force de propositions constructives. Parfois, nous devons dénoncer, mais nous le faisons parce que c’est notre rôle, et nous le faisons surtout pour les droits de l’enfant.

M. le président. – Je vous souhaite, Monsieur le Délégué général, une bonne continuation dans vos missions importantes qui nourriront à coup sûr les débats en commission dans les semaines et les mois qui viennent.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 12h25.*